

**ASSEMBLEE GENERALE
DE LA LIGUE DU FOOTBALL AMATEUR**

Samedi 17 Mars 2007

HOTEL NOVOTEL PARIS TOUR EIFFEL

Présidence : Fernand DUCHAUSSOY

Présents : Mmes et Mrs les Délégués suivants :

MM. Gilbert SCHNEIDER, José ESPOSITO, Serge DOMOWICZ, André HAHN, Gilbert BISCHOFF-ANDRE, Francis WILLIG (*Alsace*);

Jean-Yves BODIQU, Dominique DEBREYER, Christian COMBARET, Guy FRANCOIS, Pierre SOUBABERE, Patrick MATTENET, Jean-Claude CHANTURIER, Jean POUPARD, Joël LEONARD, Jacques LAROY, Marc PARDEILHAN, Jean-Pierre DUBEDAT, Serge LAFON, Gilbert MARTINEZ (*Aquitaine*);

Michel TRONSON, Bernard BOBIER, Félix TRONSON, Michel THARREAU, Jean-Luc MARSOLLIER, Jean-Yves GAUTIER, Alain DURAND, Michel DAVID, André LELIEVRE (*Atlantique*);

Daniel MIRAL, André CHAMPEIL, René VINCENT, Guy POITEVIN, Vincent NOLORGUES, Raymond FOURNEL, Jean-Luc BEAUDONNAT, Claude AURIAC, Jacky BLANCHARD (*Auvergne*);

Pierre LERESTEUX, Daniel GACOIN, Roger DESHEULLES, Olivier HUMBERT, Vincent DUBOURG, Didier DUTHEIL, Gérard GOHEL, André LOUP (*Basse-Normandie*),

Jacques LEGER, Jacques BAROCHI, Henri FERNEY, Michel NAGEOTTE, Pierre RAFFARD, Michel MARTIN, Antoine VOISIN, Michel LEBLANC, René FRANQUEMAGNE, Michel GALLOT, (*Bourgogne*);

Jean-Michel BELLAT, Gilbert CHARON, Thierry BRIAND, Marcel DEMEURE, Rémi MOULIN, Alain LE FLOCH, Jean-Pierre GONIDEC, Georges GIBOIRE, Jean-Claude HILLION, Hervé LAUDIC, Jean-Pierre DELAROCHE (*Bretagne*);

Christian TEINTURIER, Olivier BOUDET, Roger GALLET, Mme Christine DIARD, Antonio TEIXEIRA, Jules DERON, Jean-Marc CHAHINIAN, Jean-Claude PERE, Marc DEBARBAT, Michel REBRIOUX (*Centre*);

Henri MONTEIL, Mme Ginette BARAUDON, Christian BONACHE, Serge THEILLAUMAS, Gérard RISTORS, Serge DELAVALD, Gérard LENOIR, Pierre LACROIX, Jean-Pierre CHARBONNIER, André ZABALET, Marc GIRAUD (*Centre-Ouest*);

Jean-Claude HAZEAX, Georges CECCALDI, Jean-Pierre COLLIGNON, Bernard GIBARU, Thierry BOULOGNE, Gérard CASSEGRAIN, Claude MILESI, René MOLLE, Willy TIBERGHIE (i>Champagne-Ardenne);

Marc RIOLACCI, Toussaint ROSSI, Sylvestre ANTONINI (*Corse*);

Roland COQUARD, Daniel BOURLIER, Jean-Marc GUILHERMET, Jean-Marie COPPI, Pascal MARCHETTI, Dominique PRETOT, André SCHNOEBELEN, Denis TROSSAT, Michel SORNAY (*Franche-Comté*);

Roger GAUBERT, Fernand CARRIE, Roland LARGUIER, Camille PASSI, Francis MAIGRON, Francis ANJOLRAS, Jacques ANDREU, Cyril DURAND, Jacques GREVOUL, Yves PARIGI (*Languedoc Roussillon*);

Bernard DESUMER, Marc BAECHEL, Claude KEIME, Michel SPINDLER, Mme Monique VAUTRIN, Jean-Michel DILLMANN, René LOPEZ, Gilbert LEFEVRE, Guy ANTOINE, Laurent FANZEL, Fernand RACHEL (*Lorraine*);

Jean MEZIERE, Roger FOUCAULT, Jean-Pierre BOURDIN, Bernard POIRRIER, Jean-Claude TESSIER, Gérard NEGRIER (*Maine*);

Alain PORCU, Jean-Hervé SYR, Alain ABELLAN, Roger PIERRISNARD, Gérard CAPELLO, Jacques OPERTO, Christian PONGE, Bernard HERBERT, Pierre COULOMB, Antoine MANCINO (*Méditerranée*);

Michel CHARRANCON, Pierre-Jean DENCAUSSE, André LUCAS, Michel DURAND, Alain PAPY, Guy ENJALBERT, Jacques ABADIE, Gérard BLANCAN, Jacques GEISSELHARDT, Gilles VERDIE, René LATAPIE, Raphaël CARRUS, Jean-Claude SOLETO, Paul Bernard SOUCASSE, José PLANA (*Midi Pyrénées*);

Daniel PECQUEUR, Louis DARTOIS, Alain JOUVERT, Francis PORET, Jean-Claude DEVENYNS, Georges FLOURET, Bernard CAZIN, Patrice DODIN, Claude PLATEL, André VANDENBUSSCHE, Pierre BAUDUIN (*Nord-Pas de Calais*);

Lionel BOLAND, Claude PHILIPPE, Jean-Pierre GALLIOT, Sauveur CUCURULO, Daniel BOTTE, Claude SALLE, Jacques DEVILLERS, Michel MUTEL, Gilbert NOUET (*Normandie*);

Claude VERDURON, Jean-Pierre SIMON, Jean-Paul HELLE, Jean-Paul BILLARD, Jean-Claude LOUP, Jacques ZENTZ, Claude CONTANT, André BRILLANT, Pierre PETIT, Marcel BOURDIN, Thierry MERCIER, François LEFEBVRE, Jean-Michel JAQUOT, Patrick LANCESTRE (*Paris-Ile de France*);

Lysian MOUQUET, Jean-Marie BECRET, Jean BOUTE, Yvon DELARUE, Michel GENDRE, Denis TROUVAIN, Marcel GLAVIEUX, Paul DECOCHEREAUX, Claude DEVIMEUX (*Picardie*);

Bernard BARBET, Bernard BESSON, Antoine LARANJEIRA, Daniel THINLOT, Paul MICHALLET, Georges DUCOULON, Michel MUFFAT-JOLY, René MONTAGNIER, Charles CHERBLANC, Didier ANSELME, André DUNAND, Jean BANSILLON, Maurice BOZON (*Rhône-Alpes*),

Alain RAPON (*Martinique*), Jean-François MARTIN (*Polynésie Française*), Yves ETHEVE, Ismael LOCATE (*La Réunion*), Louis QUEDINET (*St-Pierre & Miquelon*), Guy ROCH (*Guadeloupe*), Gilles TAVERGEUX (*Nouvelle-Calédonie*), Jean-Claude LABRADOR (*Guyane*), A-R INZOUNDINE (*Mayotte*);

Excusés : MM. Jacky BOUZIER, Hermann CAPEL (*Centre*), Philippe LAFRIQUE, Jean BERNARDEAU (*Centre-Ouest*), Alain JACOULOT (*Franche-Comté*), Christian ESPINOSA (*Méditerranée*), Païno UATINI (*Wallis et Futuna*) ;

Assistent :

Pour le Conseil Fédéral : René CHARRIER, Jean-Pierre GEORGES, Mme Marilou DURINGER ERCKERT, Dr Jean-Claude PETITOT, Dr Jacques LIENARD

Pour le C.A. de la LFA : Alain CHARRANCE, Bernadette CONSTANTIN, Jacky FORTEPAULE, Bruno FOUCHET, François GEORGET, Bernard LAYDIS, Docteur Pierre-Marie MASSY, François PRAT, Jean-Marc PUISSESSEAU, Nicolas USAÏ ;

Pour les Membres Honoraires & Présidents de Commissions :

MM. André CORNU, Christian LEMORT, Jean VERBEKE,
MM. Jean-Pierre FRIVILLE, Gérard ANCEL, Alain BACH, Henri MIGEREL, Hubert YAFFI ;

Pour l'Administration Fédérale :

MM. Jacques LAMBERT, Jean LAPEYRE, André PREVOSTO, Jean-Pierre MORLANS, Raymond DOMENECH, Michel BAYAN, Daniel CLEENEWERCK, Matthieu RABBY, Patrick WINCKE, Claudine SEINE, Richard DEFAY, Sylvain GRIMAUULT, Hélène HANQUIEZ, Sandra PORCHER, Mathieu ROBERT.

1 - ACCUEIL DES DELEGUES et OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE

Fernand DUCHAUSSOY Président de la LFA

Monsieur le Président de la Fédération Française de Football,
Madame, Messieurs les membres du Conseil Fédéral,
Madame, Messieurs les membres du Conseil d'Administration de la LFA,
Mesdames, Messieurs les Congressistes,
Chers Amis,

Je vous remercie d'avoir sacrifié quelques heures de votre temps, que je sais précieux, pour participer l'espace d'une matinée aux travaux de cette Assemblée Générale de la Ligue du Football Amateur.

Je voudrais, en préambule, féliciter Michel PLATINI pour son élection à la tête de l'UEFA. Michel sait – je le lui ai dit à plusieurs reprises et je le lui ai écrit – qu'il avait le soutien total de tout le football amateur français.

Cette assemblée sera l'occasion d'entendre, avec un plaisir jamais démenti, notre Président de Fédération auquel je renouvelle mes remerciements d'avoir donné au Conseil d'Administration de la Ligue du Football Amateur les moyens de poursuivre et de préparer des projets au service du football de base.

Ce sera donc l'occasion de regarder, ensemble et sans complaisance, une photographie instantanée de l'avancement de ces projets.

Ce sera l'occasion aussi d'adopter ou non des modifications de textes réglementaires dont certaines sont directement issues du séminaire auquel vous avez participé massivement au mois de Janvier.

Olivier HUMBERT et Jean-Claude HAZEAUX vous présenteront, avec leur talent habituel, les bilans financier et moral.

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale de la Ligue du Football Amateur du 11 mars 2006 ayant été adopté à l'Assemblée Fédérale de la Fédération du 3 juin 2006 à Nancy, je vous propose de passer au 2^{ème} point de l'ordre du jour, à savoir :

« L'élection au titre de Président de District d'un membre au Conseil d'Administration de la Ligue Football Amateur » - poste vacant après le départ, pour des raisons professionnelles, de Jacky BOUZIER.

Je n'influera pas sur le vote puisque nous n'avons qu'un seul candidat, à savoir Bernard CAZIN, que je remercie pour sa patience puisqu'il aurait pu nous rejoindre déjà depuis plusieurs mois et que je félicite pour avoir piloté avec courage et compétence le groupe de travail chargé des « Conventions d'Objectifs. »

Je laisserai à Bernard le soin de se présenter et nous passerons ensuite au vote électronique.

2 - ELECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'UN MEMBRE REPRESENTANT LES PRESIDENTS DE DISTRICTS

Fernand DUCHAUSSOY rappelle l'implication de Bernard CAZIN dans notre vie associative. Il lui demande s'il le désire de se présenter car tout le monde ne le connaît pas forcément.

Bernard CAZIN Escaut – NORD PAS DE CALAIS

« Comme tout le monde, je suis tombé dans le creuset du football, dans le moule, quand j'étais gamin. J'ai joué gardien de but dans un petit club et puis un beau jour, je me suis heurté à un de mes petits camarades et j'ai eu un ménisque qui a sauté. Cela a été le début de ma vie qui est une espèce de cercle. J'ai été opéré d'un ménisque. J'ai été rééduqué après l'opération du ménisque. J'ai découvert la kinésithérapie. Je me suis inscrit à l'école de kinésithérapie. Je suis devenu kinésithérapeute et comme kinésithérapeute, j'ai réintégré le football.

Il est vrai que comme Président de District, on ne masse pas les cerveaux et de temps en temps, on ferait pas mal de le faire mais je pense que toute ma vie est orientée vers le football qui me prend à l'heure actuelle autant de temps que ma vie professionnelle.

Le vrai problème, je n'ai plus beaucoup de temps pour la vie familiale, ce qui est tout à fait regrettable, me dit ma femme. Je crois que maintenant elle est vaccinée alors il n'y a pas de problème.

Voilà, bonne journée. »

Après ces quelques mots, Fernand DUCHAUSSOY propose de passer tout de suite au vote électronique.

Résultats : POUR : 1784 voix. 94.5%

Fernand DUCHAUSSOY Président de la LFA

On peut considérer que Monsieur Bernard CAZIN est élu et nous rejoint au Conseil d'Administration.

Avant de passer au point n°3 très attendu par tout le monde, c'est à dire l'allocution de notre Président, je vais vous donner une nouvelle forcément moins enthousiasmante, puisque l'on vient d'apprendre que Monsieur Germain LE GARREC, représentant des arbitres au Conseil d'Administration de la LFA a perdu sa femme ce matin. Il a accepté que je vous informe de ce décès. Bien entendu, il est absent aujourd'hui et nous l'en excusons.

3 – ALLOCUTION DE JEAN-PIERRE ESCALLETES, Président de la F.F.F.

Mes Chers Amis,

On va simplifier les formalités. Je veux que l'on ait une pensée pour notre ami LE GARREC qui a perdu son épouse. Ça c'est l'ami, le côté triste.

Et puis il y a le côté heureux et je veux féliciter Bernard CAZIN pour cette élection de maréchal soviétique et je pense que dans l'avenir, le ménisque de Bernard CAZIN deviendra aussi célèbre que le nez de Cléopâtre certainement après cette déclaration. J'ai appris ce matin quelque chose au moins que c'est grâce à un ménisque d'abord qu'il était devenu kiné donc qu'il avait déjà été du football indirectement et puis grâce à ce ménisque que nous l'avons avec nous, depuis longtemps mais au Conseil d'Administration pour la première fois.

Oui, je vous ai parlé dans ces mêmes lieux, il y a moins de deux mois. Donc, contrairement à ce que dit votre distingué Président, je n'aurai pas un long discours à faire ni beaucoup de choses à vous dire.

Mais je voudrais quand même insister sur un phénomène qui a été important pour notre Fédération, c'est l'installation d'un bureau des deux collèges, Présidents de Ligues et Présidents de Districts. C'est une évolution encore vers la participation et je voudrais féliciter

Michel TRONSON et Joël LEONARD d'avoir pris les rênes de ces deux instances nouvelles qui vont aider, j'espère, encore une fois, à parfaire cette communication et cette collaboration entre vous et la FFF.

Cette Fédération Française de Football, qui s'est installée dans ses nouveaux locaux maintenant, qui a pris ses marques et qui, je crois, se félicite à 95 % de cette nouvelle installation qui ouvre quand même des perspectives et de nouvelles ambitions.

Vous savez que, à l'occasion de France/Autriche, certains d'entre vous, Présidents de Ligues et Présidents de Districts, à peu près une trentaine, viendront passer une journée boulevard de Grenelle et ensuite iront voir le match. C'est le premier groupe des quatre groupes qui viendront à tour de rôle mieux connaître leur Fédération. Vous savez combien j'ai toujours lutté pour ce rapprochement.

Quand j'étais Président de District, il y a un siècle, la Fédération pour moi, du fin fond de la Dordogne, était quelque chose d'admiré. A l'époque, on admirait la Fédération Française de Football et on la respectait beaucoup. J'espère que cela continue. Mais lointain, tellement lointain qu'on ne savait pas trop, on ne se rendait pas compte qu'on était une « filiale » de cette maison mère.

Alors tout au long de ma vie de dirigeant, j'ai essayé de rapprocher les instances et là, nous avons l'occasion, avec cet outil, de mieux nous connaître, de mieux nous voir. On fera connaissance avec l'administration fédérale, pas uniquement avec les locaux. Certains la connaissent très bien et d'autres beaucoup moins.

Et puis on fera un petit bilan sur les dix, douze dernières années, depuis la naissance de ces CNFA auxquels j'ai attaché une grande part de ma vie, devenus Conseils d'administration de la Ligue du Football Amateur, depuis quelques années. On fera un petit bilan parce qu'il est bon d'avancer toujours, toujours avoir des projets, toujours avoir des ambitions, de temps en temps voir un petit peu ce que l'on a acquis, surtout pour le défendre dans l'avenir, parce que c'est notre patrimoine.

C'est ce que nous avons acquis tous ensemble au cours des dernières années et qui, je crois, est digne d'intérêt et digne de respect, et digne que l'on se batte jusqu'au bout pour le préserver.

Cette visite, je l'attends avec impatience. Je ne pouvais pas prendre 122 personnes à la fois, donc on a commencé par une trentaine et puis, à l'occasion d'autres matches ou d'autres finales, on aura très vite l'opportunité de se rencontrer tous.

Lors de notre dernière assemblée, on avait présenté un projet sur une modification du Conseil National de l'Ethique qui avait été rejeté par l'assemblée. On n'avait pas à l'époque, ce jour-là, le vote électronique mais je préfère qu'on ne l'ait pas eu parce que si ce projet était passé, il serait passé à 52% des voix contre 48 % ou l'inverse. Il aurait été refusé dans la même proportion. Il faut qu'il y ait un consensus sur l'Ethique mais pas un vote du bout des lèvres.

Donc on proposera ou on ne proposera pas un nouveau projet mais ce que je voulais dire à ce sujet, c'est qu'il faut bien que vous, le football amateur, vous compreniez qu'il ne s'agit pas d'imposer aux Ligues et aux Districts, un nouveau système. Les Ligues et les Districts ont leur façon de traiter les problèmes d'Ethique et garderont cette spécificité. Il s'agit d'affaires majoritairement concernant le football professionnel, médiatisées à l'extrême et qu'il nous faut, à nous, traiter avec des instances qui tiennent la route et qui soient reconnues.

N'oublions jamais, quand nous étudierons ce nouveau dossier si on nous le présente au mois de juin, qu'il ne s'agit pas d'un projet qui entraînera des modifications à l'intérieur de vos instances.

Il s'agit d'un projet uniquement fédéral, pour des actions qui sont à 90% et plus, celles du football professionnel et que nous sommes obligés de traiter souvent dans l'urgence et souvent avec une pression médiatique que vous imaginez mais qu'on ne sent pas quand on ne la subit pas soi-même. Je peux vous en dire quelque chose.

Tout à l'heure, vous allez parler de textes et de simplifications.

Le mot le plus beau en ce qui concerne les textes : simplifier les textes. C'est ce qu'attendent tous nos clubs, tous nos dirigeants.

Il n'y a rien de plus difficile, vous le savez, que de simplifier des textes et en particulier des textes qui sont venus au fur et à mesure, petit à petit, par couches successives, par strates successives, à l'occasion d'événements, de cas particuliers et qui font que l'on a toujours peur de détruire une fragile pyramide. La volonté existe. Je sais que votre séminaire a été extrêmement constructif dans ce sens.

Soyez vigilants mais ne soyez pas frileux parce que je crois que c'est une attente de notre base que vous représentez. Je pense qu'on leur doit bien cette simplification dans les moments difficiles que vivent les bénévoles et les dirigeants dans notre société.

Vous ne comprendriez pas que je vous parle ce matin un petit peu de toutes nos affaires de football sans parler de la violence sur les terrains, autour des terrains, et partout en Europe et même dans le Monde.

Je suis comme vous, je l'espère, totalement persuadé qu'il y a un décalage extraordinaire entre ce qui est fait pour lutter contre la violence à tous les niveaux, à nos niveaux, au niveau professionnel, au niveau des pouvoirs publics et l'impression que les gens ont, et le sentiment que le football est gangrené, pollué par cette violence. Elle existe.

Les sanctions doivent être très dures. Il y a des choses inadmissibles mais les chiffres sont têtus et montrent qu'il n'y a pas de recrudescence de la violence et des actes d'incivilité. Il y en a ! Il y en trop ! Il n'y en aurait que 0.1% ce serait déjà trop. Mais l'idée c'est de petit à petit instaurer dans l'opinion publique, à cause des médias, certes qui font leur travail, je le reconnais, de mettre le doigt là où ça fait mal. C'est leur rôle, c'est petit à petit d'instaurer cette idée que 30% des matchs (Fernand me disait qu'il avait entendu ça sur TF1) se terminaient mal. Alors tout ça c'est catastrophique pour notre image parce que c'est faux, c'est injuste pour tout le travail qui est fait. Alors continuons à lutter.

Soyons prêts à faire face à une conjonction d'événements dramatiques. Il y a eu une conjonction d'événements dramatiques, là successivement, qui fait que petit à petit la mayonnaise a pris et l'image donnée est celle d'un football « violent ».

175 000 licenciés, peut-être plus de 200 000 à la fin de l'année, je ne pense pas que le football fasse peur aux papas et aux mamans pour envoyer leurs enfants dans les écoles de football. Donc ce décalage terrible, c'est la communication. On est au siècle de la communication. On est au siècle de l'information mais à celui de la désinformation aussi par la même occasion. Je crois que c'est un challenge extraordinaire que nous devons tous ensemble relever.

Je terminerai par deux faits, l'un triste et l'autre heureux.

Je commencerai par le triste : j'aimerais que nous ayons tous en ce lundi prochain et ce mardi prochain, une pensée pour deux de nos amis, deux de nos dirigeants Bernard BACOURT et Claude SIMONET qui vont être devant un tribunal correctionnel.

Ce n'est pas n'importe quoi ! Je voudrais que chacun s'imagine dans sa tête ce qui serait son état d'âme, son état d'esprit actuellement si dans 48 heures ou plus, il devait passer devant un tribunal correctionnel.

Je ne vais pas défendre, je ne suis pas avocat de Claude SIMONET ni de Bernard BACOURT, mais je voudrais dire, en connaissance des faits qui leur sont reprochés, je voudrais dire que s'il y a des irrégularités qui ont été commises, la justice le démontrera et sanctionnera ces irrégularités. C'est le côté négatif de la balance. Je voudrais dire dans le côté positif de la balance, dans l'acte d'accusation (je ne sais pas comment ça s'appelle exactement, je ne suis pas un juriste distingué), il y a écrit, moi je l'ai lu, qu'il n'y a pas eu d'enrichissement personnel (ça nous aurait étonnés quand même) mais surtout qu'il n'y a pas eu de préjudice financier pour la Fédération Française de Football. C'est écrit en toutes lettres. Le seul préjudice qu'il aurait pu y avoir, s'il est démontré par la justice, c'est un préjudice d'image. C'est important l'image, on en parlait tout à l'heure.

Mais il y a aussi sur le même plateau de la balance, quarante années (ou trente-cinq ou plus) de services du football, en faisant ce que l'on croit être bien pour le football.

On peut se tromper, vous vous trompez, moi je me trompe, vous vous tromperez, je me tromperai.

Donc j'aimerais que l'on ait simplement une pensée, qu'on laisse la justice faire son œuvre et que l'on songe que, dans la carrière, dans la vie d'un dirigeant, vivre ces 48 heures là, ça va être, je crois, terrible quelque soit la sanction. Même s'il y a dispense de peine (ce que je souhaite de tout mon cœur), ce seront des moments qui seront difficiles à vivre.

Alors ayons une pensée pour eux parce que je crois qu'ils le méritent bien pour tout ce qu'ils ont fait pour le football. Ça c'est le côté dramatique de notre vie parce que pour eux, c'est un drame qu'ils vivent, je le sais.

Et de l'autre côté, c'est ce dont parlait tout à l'heure Fernand et je terminerai là-dessus, c'est l'élection de Michel PLATINI.

L'élection de Michel PLATINI, le soutien du football amateur français, c'est formidable mais ça n'a pas beaucoup servi là-bas, du côté de Düsseldorf, je vous le dis franchement. C'était plutôt des transactions de couloirs, des petits conciliabules, des petites discussions, quelque chose de très désagréable à vivre, pas dramatique du tout. Il n'y a pas de drame mais simplement le fait que le football, ce n'est pas ce football que j'aime, ce n'est pas ce football que j'ai défendu tout au long de ma vie mais ça existe. Donc il faut être pragmatique et vivre avec la réalité.

On s'est battus avec nos armes, proprement d'ailleurs, pas en faisant des promesses inconsidérées et puis nous avons gagné.

Alors, ce soutien moral du football amateur français, il n'a pas beaucoup servi dans le vote mais il a beaucoup servi à Michel PLATINI. Il lui a donné plus de punch, encore s'il devait en avoir un peu plus, plus de détermination à défendre ses idées qui sont les siennes et qui sont les nôtres. C'est là que c'est extraordinaire parce que nous avons, lui et nous, des parcours totalement différents dans le football et se rejoindre sur les idées fortes, les idées importantes, je crois que c'est extraordinaire.

De savoir qu'à la tête de l'UEFA, qui est quand même quelque chose, la première confédération mondiale, nous avons un français, c'est bien, un lorrain, c'est pas mal, bien que les lorrains soient un peu envahissants au niveau de l'UEFA, n'est-ce pas Bernard ?

Mais surtout, quelqu'un qui partage avec nous les mêmes valeurs. Il ne va pas du jour au lendemain tout bouleverser. C'est comme les textes, on ne peut pas tout bouleverser du jour au lendemain. Je sais qu'il est déterminé, qu'il va y arriver avec sa finesse, son intuition, sa patience j'espère (il n'est pas trop patient, mais j'espère qu'il le sera) pour arriver à ses fins, c'est-à-dire nous donner un football encore plus beau, encore plus propre, qui reste un jeu tout en étant un enjeu et qu'il soit le football que nous respectons, que nous admirons et que nous défendons tous les jours, quotidiennement à un autre niveau. Mais il n'y a pas de niveau dans le football, il y a un football et un seul !

Défendons-le tous ensemble avec la même foi mais en nous reposant sur les mêmes convictions et les mêmes valeurs.

Voilà ce que je voulais vous dire, en ce début d'assemblée, sans trop alourdir les débats parce que tout à l'heure quand on va entrer dans l'alinéa 4 du troisième chapitre, ça va être beaucoup plus difficile. Ça c'est un clin d'œil, parce que ce genre d'assemblée je connais un peu ! Voilà merci de ce que vous allez faire tout à l'heure.

Fernand DUCHAUSSOY Président de la LFA

Merci Jean-Pierre.

On va poursuivre l'ordre du jour.

Tout à l'heure je vous ai annoncé avec une certaine émotion le décès de l'épouse de Germain. Je voudrais que l'on en profite pendant quelques instants pour avoir une pensée recueillie pour tous ceux qui nous ont quittés au cours de cette saison, que ce soit des dirigeants, des éducateurs, des arbitres, des joueurs et amis du football. Sans formalisme, on les a dans notre cœur.

Jean-Pierre, j'ai bien conscience que l'aide du football amateur pour Michel PLATINI, était simplement morale, mais je pense que ça lui a fait plaisir, chaud au cœur à titre personnel de savoir qu'on était derrière lui. Ça lui a donné plus de force et plus de conviction pour aller jusqu'au bout de son chemin et pour réussir.

4 – COMPTE RENDU FINANCIER DE LA SAISON 2005-2006

Fernand DUCHAUSSOY Président de la LFA

Présenté par notre ami Olivier HUMBERT, que l'on retrouve en pleine forme puisque l'an dernier, j'avais dû présenter le bilan financier à sa place.

Vous savez que l'on n'a pas d'autonomie financière mais il est utile, puisque c'est l'Assemblée Générale aujourd'hui, d'avoir une photographie du budget qui nous est dévolu par la Fédération et pour lequel on essaie d'avoir un usage, si possible intelligent.

Olivier HUMBERT, Trésorier de la LFA

Mesdames,
Messieurs les Présidents,
Chers Collègues et Amis,

Il me revient de vous présenter, immédiatement après l'allocution de Jean-Pierre ESCALETES, notre Président de Fédération et juste avant le rapport d'activités de Jean-Claude HAZEUX, notre Secrétaire Général, le compte rendu financier de la Ligue du Football Amateur, pour la période allant du 1er juillet 2005 au 30 juin 2006.

Compte tenu de l'importance qualitative et quantitative de notre ordre du jour, je vais essayer d'être assez bref et pour cela je m'appuierai tout à l'heure, sur quelques diapos dont vous avez maintenant l'habitude.

Avant de vous parler des chiffres, je rappellerai trois choses :

- la Ligue du Football Amateur comme ses prédécesseurs, le CNFA et la LFFA ne dispose ni de personnalité morale ni de l'autonomie financière comme vient de le rappeler Fernand, en vertu de l'article 27 bis des statuts de la Fédération,
- la Ligue du Football Amateur tire ses ressources principales (55%) d'une convention financière avec la Fédération Française de Football,
- le Conseil d'Administration de la LFA définit ses priorités d'affectation de la dévolution globale qui lui est faite par la FFF, en vertu des dispositions de l'article 27 bis des Statuts de la Fédération.

Le budget de la LFA s'exécute dans trois domaines principaux :

- ⇒ les Compétitions relevant de sa compétence
- ⇒ les actions propres de la LFA
- ⇒ le plan de développement du Football Féminin.

Au sein de ces trois domaines, les dépenses sont regroupées sous différentes rubriques :

Pour les compétitions :

- les Compétitions Nationales : Senior, Jeunes, Football d'Entreprise,
- les Compétitions d'Outre-Mer,
- le service de fonctionnement des Compétitions.

Pour les actions de la LFA :

- le soutien aux Ligues et aux Districts,
- le financement des CTR et des CTD,
- les actions propres de la LFA,
- son fonctionnement.

Pour le développement du Football Féminin :

- les actions de développement du Football Féminin,
- les compétitions.

Vous constaterez, à la lecture des chiffres, que les dépenses afférentes à la saison 2005-2006 ont progressé puisqu'elles passent de 28 251 000 € à 32 022 000 €.

Cela s'explique en grande partie par l'affectation sur le budget de la Ligue du Football Amateur des sommes afférentes au protocole financier FFF/LFP que le Président de la Fédération, suivi par le Conseil Fédéral, a voulu consacrer en priorité au football amateur.

Ces sommes sont allées essentiellement, vous le savez, ça a été exposé lors de l'Assemblée Fédérale, vers :

- les clubs nationaux, pour la revalorisation de la participation fédérale dans les Championnats Nationaux,
- les ligues régionales, au travers des conventions d'objectifs, dont les enveloppes ont été substantiellement revalorisées.

Pour plus de détails, je vous renvoie au Rapport d'Activités de notre Secrétaire Général, très détaillé sur ces domaines et qui reprend ces différentes rubriques, à la fois des conventions d'objectifs et des sommes afférentes aux clubs nationaux.

Ces éléments nous empêchent d'établir des comparaisons sérieuses entre les réalisations 2004-2005 et celles de 2005-2006.

En dehors des aspects très positifs du protocole d'accord financier FFF/LFP pour l'ensemble de nos actions prioritaires, notre budget de fonctionnement « courant » a été soumis aux mêmes contraintes budgétaires que le budget fédéral, en reconstruction au cours de la saison 2005-2006.

Je tiens à remercier au nom du Conseil d'Administration, les responsables des Commissions Centrales dépendant de la LFA qui ont respecté les enveloppes budgétaires fixées en début d'exercice.

Nous allons développer et passer en revue un certain nombre d'éléments, à la fois dans les produits et dans les charges.

EN CE QUI CONCERNE LES PRODUITS :

Ils se sont donc élevés à 32 022 000 €, répartis de la façon suivante :

- aides et apports de la Fédération, soit 57%	18 426 000 €
- aide de la LFP, soit 25%	7 897 000 €
- les partenariats du football amateur, 7%	2 182 000 €
- les compétitions fédérales soit 11% du total dont :	3 517 000 €
➤ la participation des clubs	2 768 000 €
➤ les amendes	522 000 €
➤ les engagements	178 000 €

Donc 18 426 000 € d'aides fédérales et 13 596 000 € de produits directs provenant des compétitions, des partenariats et de l'aide du football professionnel.

EN CE QUI CONCERNE LES CHARGES :

Elles s'élèvent également à 32 022 000 €, réparties de la manière suivante :

- les compétitions, 55 %	17 615 000 €
- le fonctionnement de la Ligue du Football Amateur, 9%	2 740 000 €
- les actions propres de la LFA, soit 2%	579 000 €
- l'aide aux Ligues et aux Districts, 28%	9 058 000 €
- le plan de développement du football féminin, 6%	2 030 000 €

On peut détailler ces différents postes suivant les axes que je vous ai indiqués tout à l'heure:

L'aide aux Ligues et aux Districts, pour 9 058 000 €, soit 28% à travers :

– le soutien aux Ligues et aux Districts	7 508 000 €
– subventions de fonctionnement aux Ligues métropolitaines ou d'Outre-Mer	4 034 000 €
– les conventions d'objectifs pour environ	3 000 000 €
– l'aide aux Districts de moins de 11 000 licenciés qui ont permis de financer en partie l'indemnité de préformation	208 000 €
– le plan emploi jeune	119 000 €
– l'assistance informatique	244 000 €
– l'aide aux salaires des CTR et CTD	1 550 000 €

N'entrent pas dans ce cadre les aides apportées aux Districts concernant les Conseillers Départementaux en Football d'Animation qui dépendent d'une autre enveloppe budgétaire.

Les actions de la LFA, pour 579 000 € à travers :

– l'aide au football d'entreprise	77 000 €
– les dotations Futsal	9 000 €
– le Foot des Plages	126 000 €
– l'aide au football d'animation : il s'agit essentiellement de la participation de la Fédération et de la LFA à la Journée Nationale des Débutants	238 000 €
– la formation de dirigeants : budget orienté vers les conventions d'objectifs	12 000 €
– la lutte contre la violence et les incivilités	59 000 €
– la promotion : diminution importante du budget par rapport au budget de la saison précédente.	58 000 €

Le fonctionnement de la LFA, pour 2 740 000 € à travers :

- Un poste « services LFA », pour 2 207 000 € dont 1 617 000 € provenant des dépenses affectées sur le budget de la LFA et qui concernent la Direction Technique Nationale pour toutes les mises à disposition de cadres notamment.
- Les commissions, pour 533 000 €. Il s'agit essentiellement des réunions du Conseil d'Administration, des Assemblées, des séminaires et entre dans ces commissions, la Journée Nationale des Bénévoles, pour un montant en 2005-2006, de 108 000 €.

Les compétitions, pour 17 615 000 € à travers :

– le service des Compétitions	1 261 000 €
– les Compétitions Nationales répartis de la manière suivante :	15 948 000 €
➤ Pour les Compétitions de Jeunes	4 633 000 €
➤ Pour les Compétitions Senior	11 291 000 €
➤ Pour diverses dépenses sur ce chapitre	24 000 €
➤ Les compétitions d'Outre-Mer	406 000 €

Le développement du Football Féminin, pour 2 030 000 € à travers :

- un chapitre « Développement » dont le poste principal est composé :
 - des subventions versées aux Ligues, concernant les postes

de CATRF à hauteur de	402 000 €
➤ des frais de personnel	301 000 €
➤ des actions diverses	297 000 €
– un chapitre « Compétitions » concernant naturellement la D1, la D2, la D3, la Coupe Nationale des 16 ans, la Coupe Fédérale à 7 des 16 ans, la Coupe Fédérale des 13 ans, la Coupe de France et le Challenge des Districts 13 ans.	1 322 000 €

Voilà rapidement brossé le paysage de nos recettes et de nos dépenses et avant de repasser la parole au Président, je remercie tous ceux qui ont pris une part active au suivi de l'exécution de notre budget, principalement au service financier ainsi qu'à Richard DEFAY et Sylvain GRIMAULT qui m'ont aidé à préparer cette présentation.

Merci à tous.

Fernand DUCHAUSSOY Président de la LFA

Bien entendu, il n'y a pas de vote sur cette présentation puisqu'elle a été votée globalement dans le bilan financier de la Fédération. Mais il était utile de savoir quand même quelle était la ventilation des différentes actions qui sont entreprises dans le football amateur.

Gérard BLANCAN Président de District du Midi Toulousain

S'il vous plaît Président. Est-ce que l'on pourrait avoir un détail sur la ligne Foot des plages : 126 000 € ? Disons que j'ai trouvé ce chiffre tellement important.

Un de mes voisins m'a dit "*ce sont les maillots de bain qui coûtent chers*". Je veux bien, mais si on pouvait avoir un petit détail, peut-être. Mais si le temps presse, je pourrai l'avoir plus tard.

Fernand DUCHAUSSOY Président de la LFA

Nous allons te donner une réponse mais c'est vrai qu'il y a beaucoup d'actions.

Gérard BLANCAN Président de District de Midi Toulousain

Tout à fait mais quand je vois la ligne Formation à 12 000 €...

Fernand DUCHAUSSOY Président de la LFA

Nous ne pouvons pas passer une assemblée générale sur le Football des plages, cependant tu vas avoir quelques indications.

André PREVOSTO

Juste avant de te répondre sur le Football des Plages, la formation à 12 000 €, c'est pour la partie commission centrale mais 600 000 € sont affectés aux conventions d'objectifs c'est-à-dire pour toutes les actions de formation de dirigeants mises en place dans les ligues et districts.

Sur la partie Tournée des plages, c'est la tournée qui est faite pendant l'été par la Fédération. Son coût ne se compare pas à l'organisation de plateaux classiques parce que

c'est essentiellement de la communication. À comparer par exemple entre 400 et 500 000 € que représente le budget d'une tournée comme celle du rugby.

Fernand DUCHAUSSOY Président de la LFA

Mais on peut donner le détail. Comme le souhaite Jean-Pierre, il y a la transparence totale sur ce chapitre.

On peut passer à Jean-Claude HAZEAX ?

Il n'y a pas de question sans réponse, Gérard ? Il n'y a pas de problème.

5 – RAPPORT D'ACTIVITES DES DEPARTEMENTS ET COMMISSIONS DEPENDANT DE LA L.F.A., POUR LA SAISON 2005 - 2006

Jean-Claude HAZEAX Secrétaire Général de la LFA

Mes chers Collègues de Métropole et d'Outre-Mer,

Puisque vous avez déjà eu entre les mains le rapport d'activités, contrairement à mon collègue de la finance, je ne vous présenterai pas de diaporama sur le sujet, simplement me contenterai-je de vous dire *“qu'avez-vous découvert dans ce rapport d'activités”* que vous n'avez pas manqué de lire ?

Une juste place à chaque événement pour répondre à l'exigence de la hiérarchisation de l'information, pour vous repérer face à l'abondance des activités déployées.

Dresser en quelques lignes ou en quelques minutes le bilan des activités de la LFA n'est pas chose aisée, tant d'événements ont marqué cette saison 2005-2006 pleine et entière.

Donner la vision la plus juste possible et la plus claire de ce qui a fait notre activité dans toutes ses dimensions et vous permettre de vous figer une opinion a été mon engagement dans la rédaction de ce rapport.

Il y a l'activité de vingt départements ou commissions qui, avec leurs membres et le personnel fédéral, gèrent les innombrables dossiers délégués qui relèvent de domaines aussi variés que les activités sportives, l'informatique, la prévention, le contrôle des clubs, etc...

Un grand merci à ces hommes et à ces femmes qui constituent, avec vous, cette grande famille de gestionnaires opérationnels.

Mais il y a aussi l'activité de votre Conseil d'Administration, attaché qu'il est à suivre son plan de progrès, la réalisation de ses engagements envers le football amateur.

Pour éclairer votre réflexion, 2005-2006 c'est pour lui, comme pour vous ici présents, qu'il est bon de rappeler :

- de nouvelles dispositions en matière d'aides aux initiatives des centres de gestions, qu'ils soient départementaux ou régionaux,
- du personnel qualifié en matière d'aides à la résolution des problèmes du football d'animation dans les clubs,

- d'une nouvelle organisation en matière de gestion du Football Féminin avec une Commission Centrale déchargée de tout souci de gestion des Compétitions pour mieux se consacrer aux réformes nécessaires pour son développement,
- de la prise en charge de la connaissance presque régulière de l'existence d'une pratique émergente, comme le Foot à 2, le Tennis Ballon, etc..., pratiques mises à la disposition d'un public de plus en plus jeune, qu'il s'agisse des jeunes ou des cols blancs.

Les aides financières supplémentaires décidées, et dont le contenu détaillé figure dans le rapport général, offrent à nos Ligues et à leurs Districts des capacités nouvelles réalistes dans un cadre d'emplois complexes en regroupant des moyens réels.

Tous ces bons résultats dans nos activités permettront, nous n'en doutons pas, de trouver de nouveaux publics, notamment parmi les jeunes, mais aussi, et nous l'espérons, de renouer avec d'anciens pratiquants qui s'étaient éloignés de nous.

La LFA doit continuer de vous écouter dans votre exigence, d'être assurée de la rigueur qui doit accompagner vos actions et de la bonne distance qu'elle doit respecter avec les événements.

Une nouvelle page du Football Amateur s'est ouverte mais elle s'écrira si nous nous n'oublions pas que le football est la première pratique sportive française, si nous n'oublions pas qu'il est également le sport le plus exposé dans les médias, enfin si nous n'oublions pas qu'il est vecteur d'accroches et de communications incomparables auprès de la jeunesse, qu'il est de fait un acteur social et éducatif, bien que certaines dérives menacent et atténuent ce rôle.

Mes chers Amis, en conclusion et avant d'obtenir votre approbation sur ce rapport d'activités, je tiens simplement à exprimer envers vous, à chacune et à chacun, mon estime, ma confiance, ma reconnaissance et permettez-moi de vous le dire, mon amitié.

Fernand DUCHAUSSOY Président de la LFA

Est-ce qu'il y a des questions sur le rapport moral ?

Ça n'a pas été simple pour Jean-Claude. Il y a des comptes-rendus de commissions qui sont arrivés très tardivement. C'est vrai qu'on n'a pas d'obligation de délai puisqu'on n'a pas d'autorité morale donc il n'y a pas forcément de vote nécessaire sur ce bilan.

Je pense que l'activité, vous vous en doutez, est intense puisque vous y participez en « live » et en permanence mais pour vous échauffer un peu parce qu'il y aura énormément de votes dans la deuxième partie en ce qui concerne la partie réglementaire, on va vous inciter à faire un vote pour ne pas perdre la main, ou le pouce ou l'index !

On va ouvrir le vote. Même si ce n'est pas véritablement une obligation, je pense que c'est utile quand même de vous maintenir sous pression.

Mis au vote, le rapport d'activités est approuvé à 95.8%.

On va féliciter Jean-Claude quand même !

6 – POINT SUR LES PROJETS EN COURS

Fernand DUCHAUSSOY Président de la LFA

Comme je vous l'ai annoncé tout à l'heure dans mon petit mot d'introduction, j'ai souhaité, comme dans les assemblées précédentes, faire une sorte de photographie des différentes actions, une photographie instantanée de l'état des différentes actions que l'on mène.

Je présente mes excuses à certaines personnes de l'assistance car mon discours va faire probablement redondance avec un certain nombre de mes interventions antérieures mais une assemblée générale, c'est un public élargi donc il est intéressant que l'ensemble de cette assemblée puisse avoir des chiffres actualisés d'abord sur ce qu'est l'état de santé du football amateur actuellement de façon que l'on puisse éventuellement en discuter par la suite.

Après cette intervention qui sera quand même relativement courte, environ un quart d'heure, on fera une coupure pour permettre éventuellement à notre Président de Fédération de prendre l'avion puisqu'il doit retourner vers son Andernos, pas natal mais d'accueil, et retrouver surtout son épouse. On le remerciera encore très largement pour son aide.

Je rappelle que la totalité, il a eu la pudeur de ne pas l'annoncer, la totalité des retombées et je remercie aussi Bernard DESUMER, des retombées financières de la Coupe du Monde sera reversée au profit du Football Amateur avec un fil rouge qui sera l'informatisation, donc l'accélération et peut-être pouvoir clôturer ce grand chantier qu'est l'informatisation de nos clubs et surtout la mise en place du logiciel Footclubs.

Je crois que l'on peut le remercier. Je ne suis pas certain que tous les Présidents de Fédération auraient eu cette délicatesse de penser d'abord et avant tout au Football Amateur.

La bonne santé d'une Fédération aussi, Jean-Pierre, ce sont ses pratiquants. Il était probablement utile de faire le point puisqu'on est le 17 mars, donc quasiment à la clôture des licences qui, pour la plupart des Ligues, est le 30 avril.

Vous constatez que pour cette année, on a un accroissement quand même extrêmement sensible du nombre de licenciés global, prêt de 175 000. On sera probablement fin avril au-delà de 175 000. Ce qui est monumental. Ça correspond à la population d'une très grande ville française.

Malgré nos détracteurs, on s'aperçoit que ça ne décourage pas les gens de venir pratiquer le football et vous constaterez que l'essentiel de ceux qui nous ont rejoints, c'est dans le football des jeunes. Les jeunes, pour nous, c'est bien entendu comme vous, de 18 ans jusqu'aux débutants et sur les 175 000, il y en a quasiment 150 000 qui proviennent de cette tranche de population.

Les jeunes veulent continuer avec passion à pratiquer le football.

Parmi ces jeunes, vous avez le Football d'Animation c'est-à-dire ceux qui ne jouent pas encore à onze et tout le monde peut constater qu'effectivement là aussi, l'essentiel du panel de ceux qui veulent jouer au football, 120 000 licenciés, viennent du Football d'Animation. C'est plutôt réjouissant puisque comme chacun sait le Football d'Animation, c'est le socle, la base de notre pyramide et si la base est solide, je pense que l'on peut avoir de l'espoir pour avoir un football qui continue à grandir et à croître dans les années qui viennent.

Vous voyez l'effectif « débutants » et je suis absolument persuadé que si on avait pu accueillir la totalité des jeunes qui souhaitaient nous rejoindre, on aurait encore des chiffres plus performants à vous présenter aujourd'hui. Malheureusement il y a des problèmes d'encadrement, d'accueil et de structures.

Justement pour accueillir ces jeunes, il faut des structures donc il faut les améliorer. C'est l'essentiel du problème des collectivités locales mais il faut reconnaître que Jean-Pierre a eu, à l'époque, un sens prémonitoire de ce qui nous arriverait en mettant à plat ce Fonds d'Aide à l'Investissement qui a permis de déclencher un certain nombre de réalisations. Vous allez voir que ce n'est pas neutre, c'est extrêmement important.

On a distribué jusqu'à présent, 44 000 000 € en ce qui concerne le F.A.I. depuis sa création en 2002.

L'honneur en revient donc à Jean-Pierre même si j'étais au Conseil d'Administration. 44 millions, c'est une somme assez considérable qui a permis de généré des investissements à hauteur de 537 840 000 €.

C'est un fantastique déclencheur, comme je l'ai dit tout à l'heure, d'investissements au service du Football Amateur.

3 318 projets ont été soutenus par le F.A.I.

Ce n'est pas seulement des ballons d'eau chaude et des mains courantes. Voyez que l'essentiel des projets c'est d'abord, et ça ne va pas vous surprendre, des aires de jeux, évidemment ce sont des terrains qu'ils soient synthétiques ou en herbe, des vestiaires, des éclairages, des locaux associatifs, des mises en sécurité.

Vous allez avoir, si vous faites le total de tout cela, évidemment plus que 3 318 projets parce que certains projets recoupent à la fois une tribune, donc un vestiaire, ou un club house et un vestiaire, ou un terrain et un vestiaire et s'étalent sur plusieurs réalisations. Je pense que ce n'est pas mal quand même.

A quoi a servi aussi le FAI ?

Tout à l'heure on n'a pas fait intervenir les Conseillers Départementaux en Football d'Animation dans le bilan financier de la LFA tout simplement parce que ces postes que l'on a mis en place il y a deux saisons, ont été financés par le Fonds d'Aide à l'Investissement. La création de ces postes n'est pas innocente puisque vous voyez que l'essentiel de l'accroissement des licenciés, vient justement du Football d'Animation et que l'on a besoin de « professionnaliser » l'accueil des plus jeunes. Les CTD n'ont pas toujours le temps d'aller sur le terrain. Ils ont de la formation à faire, des sélections, de la détection, ce ne sont pas des aides, ce sont des compléments intelligents aux CTR et il y a donc une approche un peu professionnalisée. Bien entendu avec de la qualité puisqu'on exige qu'ils soient brevetés d'état, verrouillés par la Direction Technique Nationale et c'est aussi l'âge, on le sait, où on peut faire passer un certain nombre de messages.

Quand on parlait tout à l'heure de lutter contre les incivilités, ce n'est pas aux vétérans que l'on va faire la leçon, il faut commencer par ceux qui ont une approche un peu naïve, qui savent encore écouter leurs éducateurs.

C'est là où on peut leur apprendre à respecter l'adversaire, respecter l'arbitre, respecter ses éducateurs et se respecter soi-même. On ne va évidemment pas tout résoudre à partir de ces Conseillers Départementaux mais je pense que ceux qui les ont engagé en sont, puisque j'ai les retombées morales, parfaitement satisfaits.

Vous savez qu'il y a 102 Districts, certains n'ont pas souhaité ou n'ont pas pu pour des questions financières (parce qu'on ne prend pas évidemment la totalité en charge), mais je pense que **76 postes de créés** depuis deux ans, c'est une belle réalisation sachant que

c'est aussi notre honneur dans le Football Amateur de mettre le pied à l'étrier à un certain nombre de jeunes pour leur permettre de s'épanouir et de trouver un emploi, ce qui n'est pas non plus neutre dans la situation économique actuelle.

Il y a donc 49 emplois qui ont été pérennisés. Pour la plupart, il s'agit « d'emplois jeunes » qui étaient en fin de parcours et que les Districts n'auraient pas forcément eu les moyens de pérenniser. L'aide financière apportée par le F.A.I. a permis de garder ces postes en l'état ou de les modifier en les orientant vers le Football d'Animation. Et aussi, ça c'est encore plus sympathique, on a 27 emplois « nouveaux » qui ont été créés à partir de cette initiative. Tout cela s'est fait dans l'optique d'améliorer les conditions d'accueil du Football d'Animation.

Un des points fort aussi du Fonds d'Aide à l'Investissement, c'est bien entendu l'informatisation, qui est une politique très volontariste de la Fédération et de la LFA. Elle sera relayée avec l'aide que Jean-Pierre a annoncé concernant les retombées de la Coupe du monde de 2006.

Nous avons dépassé le milieu du gué en ce qui concerne cette informatisation. C'est un chantier considérable. On a pour le moment dépensé 3.8 millions d'€ d'aides en ce qui concerne le plan fédéral sachant qu'un certain nombre de Ligues ou de Districts n'ont pas suivi ce plan fédéral.

Ils auront aussi bien entendu l'occasion d'être relayés comme les autres par le logiciel Footclubs.

En ce moment, par le système fédéral (je rappelle que certains n'ont pas suivi ce plan fédéral), il y a 6 250 clubs qui sont directement concernés sachant qu'il y a un très grand nombre de Ligues qui sont en cours d'achèvement de leur plan d'informatisation.

15 Ligues sur 22 sont concernées. Il faut y ajouter bien entendu les ligues d'Outre-Mer que j'ai reçues hier, et avec qui on aura aussi un plan de développement de l'informatisation extrêmement performant.

L'informatisation n'a d'intérêt que si on arrive à rendre un service extrêmement concret aux dirigeants et en particulier aux dirigeants de base, c'est-à-dire les secrétaires, les présidents, les trésoriers etc., avec un outil de travail fantastique. Je ne suis pas un grand informaticien mais tout ce qui me remonte de la base en ce qui concerne ce logiciel Footclubs est extrêmement positif, donc on est en train de le développer.

A l'heure actuelle, il y a la Ligue de Normandie qui a ses clubs entièrement équipés par ce logiciel. On est en train de le déployer sur l'Aquitaine. Ensuite il y aura le Centre.

On est capable à l'heure actuelle de déployer ce logiciel à la demande des Ligues et on peut pratiquement équiper la totalité des clubs du Football Amateur français ou professionnel à la fin de l'année civile 2007. Donc le déploiement est tout à fait possible. Bien entendu on ne peut pas déployer des milliers de clubs par jour. Il faut avoir une montée progressive de ce nombre de clubs qui aient accès à ce logiciel.

C'est une solution révolutionnaire puisque l'on va modifier les rapports entre les instances et les clubs, les rapports entre les clubs entre eux. Vous savez qu'ils vont pouvoir commander leurs licences de chez eux que ce soit des renouvellements, des licences nouvelles, d'avoir une véritable gestion de leurs licenciés avec leur historique, d'avoir un accès direct à leur club. Tout ça c'est une avancée dans le 21^{ème} siècle. Il faut que l'on entre de plein pied dans l'avenir.

De façon plus anecdotique, mais c'est un clin d'œil à nos amis des clubs nationaux, on a pu aussi avec le F.A.I. avoir une billetterie informatisée pour les clubs du championnat National et un certain nombre de clubs de CFA sont aussi preneurs sur cette billetterie informatisée exactement comme ça se passe dans le football professionnel.

L'an dernier, on vous a proposé du matériel pédagogique, soit un ordinateur portable, soit un vidéo-projecteur. Vous en avez bénéficié.

Cette année, vous allez avoir l'aide de la Fédération en ce qui concerne l'informatisation. Ce sera l'occasion peut-être d'avoir du matériel pédagogique dans vos Liges et vos Districts par un autre biais.

Le bilan global du Fonds d'Aide à l'Investissement jusqu'à présent (parce que j'ai entendu dire encore hier « on n'a pas tout utilisé ») grâce à toutes ces orientations, parce qu'il n'y a pas que la création et la réhabilitation d'installations sportives, il y a tout le reste : les postes de Conseillers Départementaux, l'informatisation des clubs, la dotation du matériel pédagogique, etc., on a à l'heure actuelle dépensé 90.5% des sommes qui nous ont été attribuées sachant qu'on n'a pas terminé la saison, que l'on a encore des dossiers qui sont en cours, à étudier etc. et que l'on a, si on veut leur donner une suite favorable à la fin de cette saison, l'obligation d'avoir un peu de réserves pour pouvoir distribuer cet argent avant la fin de la saison 2006-2007.

On dépense et je le répète de façon très claire, on dépense la totalité des sommes qui nous sont attribuées, je le rappelle par le Football Professionnel.

Quid de ce Fonds d'Aide à l'Investissement ?

Je vous rappelle que pour le moment, les accords financiers avec le Football Professionnel ne vont que jusqu'en juin 2008. Les renégociations de la LFP avec les instances télévisuelles auront lieu début 2008.

On peut espérer qu'elles aboutiront et qu'elles seront positives pour le Football Professionnel d'abord parce qu'ils en ont besoin et on les soutient bien volontiers.

Tout à l'heure Jean-Claude vous a parlé de ces pratiques émergentes.

Elles sont aussi en hausse en terme d'effectifs. Je pense que pour le Football Diversifié, on arrive à 82 000 licenciés, une augmentation de 6.75%. Dedans, on a inclus le Football d'Entreprise qui lui, malheureusement, comme vous le devinez et comme vous le savez, est plutôt encore en déclin, ce qui ne veut pas dire que l'on perd les licenciés car ils se retrouvent dans un certain nombre d'autres disciplines comme le FUTSAL, le Foot Loisir, ou même le Foot classique.

Le FUTSAL, ça ne veut pas dire qu'il n'y a que 8 000 personnes qui jouent au FUTSAL puisqu'on peut très bien jouer au FUTSAL avec une licence classique. Ce sont des licences purement FUTSAL pour les clubs FUTSAL. Voyez que cette pratique est aussi en train de prendre de l'amplitude avec un accroissement de 37.5% cette année. Ce qui veut dire qu'il faut être très attentifs à la montée de ces pratiques diversifiées et que l'on a besoin de les accueillir dans nos structures, sinon ils prendront leur envol, comme on l'a vu du côté de Nîmes où il y a soi-disant une équipe de France de FUTSAL qui rencontré une sélection du Congo.

Là aussi, un petit clin d'œil au Football Féminin qui est, vous le savez, une de nos priorités, en particulier à travers les conventions d'objectifs. Là, on est encore loin du nombre de licenciées. On n'a pas inclus les dirigeantes, il s'agit simplement de licences de joueuses.

Ça commence à devenir un peu plus significatif. On aura probablement près de 60 000 licenciées. Ce n'est pas massif mais c'est régulier et je pense que c'est peut-être encore plus significatif.

Je ne vais pas détailler comme je l'ai fait la saison dernière le choix des différents axes des conventions d'objectifs mais simplement rappeler cette montée en puissance, rappeler aussi que l'on sera sur ces ordres de grandeur la saison prochaine, qu'il n'y aura pas de diminution des sommes attribuées aux conventions d'objectifs. On devrait être à peu près à 4.8 millions d'€uro.

Vous allez me dire « non il n'y a que 4,4 M€ d'affectés ». Mais pour le moment, on n'a pas encore étudié les dossiers du Football d'Outre-Mer puisque Jean-Pierre a souhaité que le football d'Outre-Mer, et c'est légitime, rejoigne la Ligue du Football Amateur. Ils ont aussi droit aux conventions d'objectifs et la somme qui manque pour arriver à 4.8 millions leur est destinée, au moins partiellement ou totalement, suivant la qualité des dossiers.

Voilà les sommes qui ont été attribuées par le Conseil d'Administration de la LFA. Je ne noterai pas Ligue par Ligue puisque chaque Ligue a déjà eu individuellement les sommes qui lui ont été attribuées.

Voilà les sommes qui ont été attribuées, axe par axe, cette saison par le groupe de travail qui gère les conventions d'objectifs.

Ils ont fait un travail fantastique, avec un sérieux remarquable. Je sais que c'est difficile. J'ai donné un certain nombre d'instructions pour alléger un petit peu le travail des Ligues et des Districts sur ces conventions d'objectifs pour que cela ne devienne pas non plus une « usine à gaz ».

Eux aussi ont beaucoup trop de travail, des journées complètes sur plusieurs heures pour étudier des dossiers, y compris chez eux. Il faut alléger, mais surtout nous donner aussi des comptes-rendus de ce qui se fait. On a besoin d'un livre blanc pour essayer peut-être de faire une duplication des actions intelligentes qui se passent à droite et à gauche dans les Ligues et les Districts parce qu'une bonne idée, pourquoi ne pas la répercuter au niveau d'autres Ligues qui seraient partie prenante dans ces affaires.

On a augmenté l'enveloppe consacrée aux journées nationales puisque l'on est passé de 450 € par journée la saison dernière à 1 000 € cette saison. Un District ou une Ligue qui fait la totalité des actions, cela représente 6 000 €. Je pense que c'est intéressant aussi.

Et puis vous avez 1 000 € pour les centres de gestion qui utilisent l'Observatoire de la violence et je me fais un peu le porte-parole de Patrick WINCKE dans cette opération.

Tout à l'heure, Jean-Pierre a rappelé qu'il y avait un véritable décalage entre ce qui est dit dans les médias, parfois qui est justifié dans un certain nombre de cas, et les chiffres qui sont annoncés.

A la suite d'un match organisé par la FSGT, il y a eu des coups de feu ou je ne sais pas trop quoi, sur un parking. Une grande chaîne de télévision a annoncé, (je l'ai vu puisque j'étais devant mon poste) « *de toutes façons, il y a 30% des matchs du Football Amateur (elle a bien précisé du Football Amateur) qui sont des matchs à risques* ». Brut de décoffrage comme ça, ça défrise ! Parce que 30% des matchs. Moi qui ai encore la chance d'en voir encore un certain nombre, je n'ai pas l'impression qu'il y ait un match sur trois où l'on a des coups de feu, parce que c'était à la suite justement d'une action extrêmement violente.

Il est intéressant parce que les seules fois où je suis interrogé par les médias, c'est quand il y a eu un acte de violence.

Je pense qu'il faut que l'on donne les vrais chiffres de la violence dans le Football Amateur et la seule façon de les donner, c'est de faire l'inventaire de tout ce qui se passe réellement sur le terrain. Il ne s'agit pas de fliquer ou quoi que ce soit puisque tous les chiffres que l'on donne sont évidemment anonymes, il s'agit de participer à ce véritable inventaire de la violence en France et de montrer que l'on est loin des chiffres qui sont avancés de façon absolument scandaleuse dans un certain nombre de médias.

L'Observatoire de la violence ne répercute pas ou ne répertorie pas tous les actes d'anti-jeu comme le tirage de maillot, le ballon touché de la main, la sortie du gardien de but hors de ses 18m en touchant le ballon de la main, il s'agit simplement d'actes véritablement violents.

On les a répertoriés ici : gestes obscènes, bousculades, tentatives de coups, crachats, des actes extrêmement répréhensibles. Ce sont ces actes dont on est en train de faire le bilan et les résultats sont totalement différents de ce qu'on nous annonce à droite et à gauche. Je regrette qu'il n'y ait que la moitié des Liges et des Districts qui jouent le jeu à l'heure actuelle puisque que l'on est à 61 centres de gestion, c'est-à-dire à peu près la moitié.

Ce sont les vrais chiffres mais ce n'est pas le chiffre total puisqu'on n'a pas la totalité des centres de gestion mais sur les 270 000 matchs répertoriés, on a 3 222 cas de violences correspondant aux onze actes que je vous ai affichés précédemment, des actes qui sont terriblement répréhensibles.

C'est évidemment 3 222 de trop ! Qu'on ne me fasse pas dire ce que je n'ai pas voulu dire, dire que c'est anodin. On n'est pas angéliques. On sait que c'est dramatique mais cela fait 1,19% des matchs qui correspondent à ce type de dérives. On est loin des 30% qui sont parfois annoncés par nos médias et fortement regardés.

Il n'y pas de surprise. L'essentiel des agresseurs c'est évidemment les joueurs et une surprise quand même, l'essentiel des victimes, ce sont les joueurs aussi c'est-à-dire 54% qui correspondent à des bagarres, à des crachats, des injures ou des actes de racisme entre joueurs et les arbitres malheureusement. C'est déjà énorme car sur le 1,2% d'actes répertoriés, ils correspondent à près de 40% quand même.

Pour lutter contre tout cela, on le voit à travers les conventions d'objectifs puisque c'est un axe prioritaire, vous avez des actions multiples, variées, intelligentes et si on a des chiffres aussi faibles, dramatiques mais faibles, c'est parce que vous faites des actions fantastiques dans vos clubs, dans vos Districts, dans vos Liges.

Tout le monde participe, que ce soit les dirigeants, les éducateurs, les arbitres à cette lutte commune pour éviter cette violence.

Il y a des actions que l'on mène aussi au niveau national. En particulier cette action que je voudrais voir reprise dans le maximum de Liges et de Districts à savoir l'opération que l'on mène avec COCA-COLA. On n'a rien inventé puisque cela provient d'une initiative locale qui a été mise en place dans le Var à savoir avoir des gestes citoyens avant chaque match : le Capitaine de chaque équipe va dans le vestiaire de ses adversaires (et non pas de ses ennemis) pour lire un certain nombre de phrases significatives sur la lutte contre les incivilités, contre le racisme. Alors ces phrases ne sont pas imposées par les adultes.

Ce sont des phrases qui viennent des gosses ! Ce sont les gosses, à la suite d'un concours (et d'ailleurs c'est un petit village du centre de la France qui a gagné le concours) qui avait été mis en place par COCA-COLA. Ce sont des phrases simples, des phrases de gamins. A

l'heure actuelle, certains capitaines vont, avant le match, dans le vestiaire de l'adversaire pour aller lire ces phrases en disant « ça n'est qu'un match de football ; le football doit tourner rond et il faut que ce match se passe le mieux possible et il faut que l'on se respecte les uns les autres. C'est ça le sport. »

On a tourné un petit clip. Il y a des intervenants de qualité : Raymond DOMENECH, Jean-Pierre ESCALLETES. Si vous voulez bien, on va lancer le petit film. L'acteur principal Raymond DOMENECH est arrivé depuis, on le salue. Merci Raymond.

Je vous rappelle que c'est une initiative que l'on n'a pas imposée à la Fédération mais qui vient d'un district, le district du Var à travers l'opération « ça c'est du foot ». On a trouvé que c'était une opération intéressante et on enverra le clip à chaque Ligue et à chaque District qui le souhaite.

On poursuit par quelques petits chantiers. On a une réflexion sur la pyramide des Championnats nationaux, c'est-à-dire le National, le CFA et le CFA2. On est dans une phase de concertation.

On ne va pas développer, mais vous dire que l'on est en train de travailler dessus, en particulier avec un groupe de travail qui a été mandaté par le Conseil Fédéral pour réfléchir à cette pyramide et aussi sur les Championnats nationaux 16 ans pour lesquels on fera peut-être une proposition à l'assemblée du mois de juin.

Là aussi pour les Championnats féminins mais cela sera un peu limité, on va en reparler tout à l'heure dans les règlements généraux.

Quelque chose qui nous tient à cœur également : la visioconférence. J'en avais parlé rapidement la saison dernière, c'est en route. On est en phase d'expérimentation dans la Ligue du Centre Ouest.

C'est une ligue qui est tout à fait destinée à faire cette expérience. D'abord parce qu'elle est vaste en territoire puisque qu'elle regroupe deux régions, Limousin et Poitou-Charente. Il y a beaucoup de distances entre les clubs. Il y a un président dynamique qui est Secrétaire Général de la Fédération. Je pense qu'il faut l'expérimenter pour savoir si cela a un véritable intérêt. On ne va pas mettre la baïonnette dans le dos des gens pour l'imposer mais je pense que c'est utile de pouvoir mettre en place cette visioconférence.

Il y a encore beaucoup de choses techniques à régler. Il y a énormément de grosses entreprises et on a vu qu'on avait dans l'étude pratiquement 1 000 salariés dans le Football Amateur. Je pense que l'on est une grosse entreprise et que l'on peut faire avancer les choses à partir de la visioconférence.

Imaginons par exemple une Commission Régionale de Discipline sur une Ligue qui a un très grand territoire, au lieu que les gens viennent se défendre en faisant 400 Km aller et 400 Km retour, ils peuvent venir à la Commission Régionale de Discipline à quelques kilomètres de chez eux par l'intermédiaire de la visioconférence.

On a vraiment l'impression, puisqu'on l'a expérimentée, que la personne est dans la pièce. Elle voit tous ses interlocuteurs et réciproquement donc cela peut avoir un intérêt. Il ne s'agit pas comme je l'ai entendu de supprimer la convivialité des réunions, etc. cela peut être considéré à un moment donné comme un plus.

On ne fera cette visioconférence, on ne la proposera que si véritablement, elle a un intérêt mais on ne le saura que si on l'expérimente. Merci aussi à la Ligue du Centre Ouest et à Henri d'avoir accepté de faire cette expérimentation.

Ça c'est aussi un de nos dadas que l'on avait depuis le début mais ce n'est pas simple. On a vu tout à l'heure que l'on avait plus de 2 200 000 licenciés mais ils nous connaissent très mal et on les connaît aussi très mal.

On connaît évidemment nos dirigeants de clubs, grâce aux réunions de formations, grâce aux assemblées générales, mais le licencié lui, pur et dur, on le connaît souvent très, très mal. Il y a une possibilité dans les années à venir parce que maintenant on a les adresses et ça c'est capital. On a ainsi un moyen de pouvoir avoir un accès direct avec ce licencié, de mieux être perçu par nos « clients » (puisque c'est comme ça qu'on les avait appelés dans le séminaire « quelle ligue, quel district pour demain ? »), autrement qu'être perçu comme une commission répressive de discipline ou d'appel etc. Il faudra trouver des partenaires pour que l'on ait des liens beaucoup plus intelligents avec ces licenciés par l'intermédiaire des moyens modernes de communications.

Ils ont tous des portables maintenant donc il faut trouver des partenaires qui s'engagent. Je pense que quand on signe une licence, c'est un véritable engagement moral et que si on a des droits, on a aussi des devoirs et que l'on peut avoir ce lien que l'on appelait dans le temps « carte foot » mais que l'on peut faire évoluer avec les technologies maintenant. On est en train d'y réfléchir et on a l'intention d'aboutir si on a les moyens financiers par l'intermédiaire de nos partenaires de pouvoir aller dans cette direction.

Voilà une petite photographie d'un certain nombre de choses que l'on a mis en place ou sur lesquelles on continue à travailler depuis une saison. Je vais vous laisser respirer avant ce point fort que sera la réflexion sur les règlements généraux qui sera la dernière partie avant ma petite intervention de clôture en fin de parcours.

Jean-Pierre ESCALLETES Président de la FFF

Je ne vais pas filer à l'anglaise, je veux partir en vous disant au revoir et suite à ce que je viens d'entendre, je voudrais faire trois réflexions :

La première, je profite de la présence de Raymond pour la faire, c'est à dire que c'est vrai que sur une proposition du Trésorier Général, on a distribué tous les bénéfices de la Coupe du monde au Football Amateur grâce aux idées de la LFA et à ses projets.

Je répète encore une fois l'importance de cette équipe de France, pas uniquement parce qu'elle a des retombées financières, pour tout et vous comprendrez peut-être mes réactions violentes comme celles de Raymond DOMENECH chaque fois que l'on touche à l'équipe de France et à son encadrement. Je pense qu'elle ne mérite pas certains procès que l'on veut lui faire. Ça c'est très important, parce que c'est notre joyau et nous sommes là pour le protéger et pour le défendre et croyez-moi que tout ce qui se fait autour de l'équipe de France est sérieux et professionnel et que ce n'est pas du n'importe quoi.

La deuxième chose que je voudrais dire, c'est qu'on a longuement parlé du FAI et de ce qu'il avait apporté au niveau de l'investissement, du protocole financier avec la Ligue Professionnelle et Olivier vous a montré tout à l'heure que dans le budget dévolu à la LFA, il y avait une part significative venant du Football Professionnel.

Ça aussi c'est important, c'est peut-être pour nous toujours insuffisant, on aimerait toujours qu'elle ait davantage et c'est vrai qu'on lutte pour cela mais il faut se dire que peut-être, quand on regarde le paysage européen, c'est peut-être une des Ligues Professionnelles qui aide le plus le Football Amateur.

Je veux simplement remercier à nouveau, ceux qui ont après de longues, difficiles et âpres négociations, je le reconnais ce n'est pas évident tous les jours, compris qu'il faut mettre une part de leurs revenus au service du vivier du football qui assure leur avenir parce que le Football Amateur, c'est l'avenir du Football Professionnel.

Et je dirai une dernière chose, et là je le dis avec beaucoup de franchise et de profondeur, quand j'ai accepté de prendre les rênes de cette Fédération, il y avait une chose à laquelle je tenais particulièrement, c'est d'avoir à la tête du Football Amateur un Conseil d'Administration et un Président sur lequel je puisse me reposer totalement.

Avec Fernand je peux me reposer, c'est très confortable d'ailleurs sur lui sans trop de problèmes et donc je le fais parce que je sais que là j'ai des fidèles et si dans les problèmes actuels, vous les voyez, de la Fédération qui sont parfois médiatisés, qui font que la vie n'est pas si facile que ça mais on l'a choisi, on n'est pas là pour pleurer, il faut être sûr que ce Football Amateur, que cette base est derrière et que l'on a à la tête de ce Football Amateur des gens sur qui on peut compter.

Je sais que je peux compter sur Fernand, sur son environnement et sur vous alors c'est pour ça que, comme pour Michel Platini lorsqu'il avait le soutien moral de tout le Football Amateur, il est parti encore plus gonflé vers cette ambition de devenir président de l'UEFA, mission qu'il a réalisée. Je vous dis que pour moi, c'est une sorte de confort moral au quotidien de savoir que vous êtes derrière. Si on peut faire le plus possible pour vous, on sait bien que vous êtes assez réalistes pour savoir que l'on ne peut pas tout faire, tout ce que l'on voudrait faire, on le fait.

Merci Fernand et à ton équipe pour la confiance et surtout pour le repos que tu m'apportes parce que ce sont des soucis que tu prends à ta charge avec ton équipe et donc tu me décharges. C'est bien par moment de savoir qu'on a des gens fidèles autour de soi.

Voilà ce que je voulais vous dire avant de vous dire au revoir. Je partirai au cours des débats là sur les textes. Ça m'intéresserait d'aller jusqu'au bout mais il faut que je revienne un petit peu voir celle qui depuis quelques années essaie de me supporter.

Merci.

Fernand DUCHAUSSOY Président de la LFA

Merci Jean-Pierre. On va couper avant de reprendre notre souffle pour ce pavé qui nous attend, pas dans la mare, j'espère.

7 – MODIFICATIONS AUX TEXTES FEDERAUX DE LA COMPETENCE DE LA L.F.A.

Nous abordons le point n°7 de l'Ordre du jour. Je voudrais faire en préambule deux ou trois remarques concernant ces textes.

Bien entendu il ne s'agit pas de couper la parole à qui que ce soit, mais un certain nombre de textes comme je l'ai dit tout à l'heure, émanent du séminaire que nous avons fait, pas tous ensemble puisque ce séminaire était un séminaire de Présidents de Ligues et Présidents de Districts, au mois de janvier. Nous avons eu depuis un collège des Présidents de Ligues où on a présenté la totalité des textes qui vont vous être proposés aujourd'hui ; également le lendemain, le 3 mars un collège des Présidents de Districts où la même présentation a été faite.

On a tenu compte d'un certain nombre de vos remarques. Vous avez des équipes régionales puisque vous avez aussi des élus qui ne sont ni Présidents de Ligues ni Présidents de Districts. Les textes vous ont été envoyés par Internet, il y a quinze jours dans les délais légaux. Il serait souhaitable que l'on ne refasse pas le séminaire aujourd'hui, ce serait un petit peu compliqué. Vous avez la légitimité pour adopter ou non ces textes.

On vous fera voter « point par point ». On a essayé pour que ce soit plus simple de décortiquer la totalité des textes pour vous donner des explications. C'est toujours extrêmement décourageant d'avoir des « pavés » donc on a essayé de faire un travail pédagogique, de façon à ce que l'on parle tous ensemble de la même chose.

On ne sera absolument pas vexés si vous décidez que le texte ne vous convient pas et qu'il est rejeté. Ça fait partie de la règle du jeu.

C'est une première chose.

La deuxième, certains ont été déçus en disant « on a fait un séminaire, on attendait beaucoup plus ».

Je vous rappelle comment j'avais conclu ce séminaire le 12 janvier en vous disant « ce séminaire était prévu au cours du mois de novembre dans les locaux de la Fédération.

Comme souvent lorsque vous construisez, il y a toujours des délais qui ne sont pas forcément respectés ; il n'était pas utile de mettre une somme importante à quelques semaines près pour louer une salle pour faire ce séminaire, on a attendu le mois de janvier.

Il a fallu que la commission chargée de la « simplification » parce que ce n'est pas toujours aussi simple de simplifier comme l'a dit Jean-Pierre tout à l'heure, fasse la synthèse de vos réflexions sur les séminaires, que les services juridiques se positionnent pour la réécriture de ces textes et ensuite que l'on vous envoie dans les délais légaux ces textes une quinzaine de jours avant.

On a bien conscience qu'on vous propose aujourd'hui ce qui est faisable dans un délai raisonnable et que ça n'est que le point de départ d'une réflexion extrêmement profonde et une volonté très ferme à la fois de la Fédération et de la LFA d'aller bien plus avant dans ces simplifications.

D'autant plus que ce qui était un petit peu « décoiffant », c'était quand même les évolutions concernant les démissions et les licences qui n'étaient évidemment pas applicables dès le mois de mai ou le mois de juin.

Il n'y avait pas urgence et on peut se donner tous ensemble quelques mois supplémentaires pour présenter ça donc à l'assemblée générale d'hiver, celle de la LFA pouvant être comme on l'avait prévu cette année mais qu'on n'a pas réalisée compte tenu du retard des travaux de la Fédération, on peut très bien la mettre comme l'a fait Jean-Pierre pendant des années, la veille de l'assemblée fédérale de façon à présenter les textes le vendredi soir et les voter de façon définitive le lendemain à l'assemblée fédérale.

On a conscience de tout cela. On a conscience qu'on n'a pas été jusqu'au bout du travail, mais personne n'aurait pu y aller compte tenu des délais que l'on avait jusqu'au terme de notre réflexion et il est important peut-être de se laisser encore un petit délai pour que tous ensemble, on réfléchisse sur l'avancée de ces textes réglementaires.

On parlera aussi du Statut de l'Arbitrage : il ne relève pas de l'Assemblée de la LFA. Vous l'avez eu sur vos textes mais Jean-Pierre souhaite, il a parfaitement raison, qu'on en débatten

aujourd'hui un petit peu de façon à ce que l'on présente un texte tout à fait ficelé pour l'assemblée de la Fédération qui aura lieu en Franche Comté à la fin du mois de juin. On va déjà amender. On retirera ce que vous souhaitez retirer et on représentera un texte qui sera voté au mois de juin de cette saison.

Jean-Claude, à toi la parole.

Jean-Claude HAZEAUX Secrétaire Général de la LFA

Merci Président.

Pour compléter ces propos, je voudrais vous dire un peu en préambule que ce qui est présenté aujourd'hui, c'est la première étape officielle d'un processus qui a été engagé maintenant il y a deux ans et qui a vu de nombreuses consultations auprès de vous-mêmes et une participation collective à un séminaire qui s'est tenu en janvier dernier.

Beaucoup de choses ont été exprimées. Toutes les recommandations ont été notées, analysées et classées. A la lecture des documents que vous avez entre les mains, certains peuvent estimer que les événements ne vont pas suffisamment vite. Je les comprends, partageant même leur impatience.

Néanmoins, il convient de rappeler pour la qualité de nos travaux d'aujourd'hui :

- que nous sommes tributaires d'un système statutaire strict auquel il n'est pas possible de déroger ; nos Assemblées Générales de la Ligue du Football Amateur et l'Assemblée Fédérale, selon le type de modifications envisagées,
- que la réussite de ce chantier est conditionnée à l'examen attentif de toutes les conséquences de nos décisions et que dans ces domaines, il est quand même nécessaire de disposer d'un espace temps suffisant pour ne pas se tromper,
- qu'une nouvelle étape nous attend le 23 juin prochain pour aborder les sujets qui relèvent de l'Assemblée Fédérale et qu'enfin la date cible de la totalité de ce vaste chantier reste le mois de décembre 2007 avec ses différentes Assemblées Générales.

Aujourd'hui, travaillons ensemble sur l'étape n°1 qui comprend deux sujets :

Une partie des ateliers et je répète, une partie des ateliers qui se sont tenus au mois de janvier sur la licence, le changement de club, les espaces de liberté de Districts ou de Ligues et une meilleure lisibilité des niveaux de clubs.

Une deuxième partie, après l'intervention de mon ami Roger GAUBERT sur des modifications propres à différentes compétitions qui ne faisaient pas l'objet du chantier, sur des ateliers du Statut de l'Arbitrage.

Ceci étant dit, nous avons facilité la tâche de la présentation de l'étude de ces textes puisque sur chacune des diapos qui vont vous être projetées, il y aura la référence à la page du texte concernée que vous avez tous sous vos yeux.

Tous les textes ne font pas l'objet d'une présentation diapo parce qu'elles seraient trop nombreuses et ça perdrait de l'intérêt. Il y a un certain nombre de choses qui concernent de la librairie où on va se mettre d'accord sans passer par le vote électronique.

Vous disposez aussi d'outils de couleurs rouge et bleue, pour certains votes qui pourraient se faire à main levée ayant réservé quand même, compte tenu de l'importance des sujets, une quinzaine de dispositions qui relèvent du vote électronique.

Ce préambule étant dit, je vous propose de dérouler pour la partie des règlements généraux et de vous reporter :

❖ **A la page 3,**

du fascicule qui vous a été distribué qui ne concerne qu'une modification de librairie en incorporant « *les joueuses* » à nos catégories de Jeunes bien connues 13 et 15 ans. Il a été rajouté « *mais aussi des féminines, des joueuses 13 ans Féminines et 16 ans Féminines* » afin que celles-ci bénéficient des mêmes dérogations que pour les garçons. Je pense que ça ne soulève pas d'émotion particulière ou de discussion.

❖ **A la page 4,**

Il s'agit d'un vœu déposé par un club et que celui-ci a été, à l'issue de la présentation aux collègues des Présidents de Ligues et de Districts, transformé pour tout simplement rajouter dans la partie Jeunes, « *la notion de 18 ans* » qui répond ainsi, en accord avec le Président de la Ligue de Corse au vœu souhaité par l'un de ses clubs.

Pas de difficulté particulière ? Merci beaucoup.

Nous arrivons au cœur des chantiers sur les problèmes de mutations :

❖ **A la page 6,**

Considérant les souhaits que vous avez exprimés au mois de janvier, il vous est proposé de rendre un peu plus souple notre système de changement de club actuel et nous vous proposons de le diviser en trois catégories selon que l'on est dans la catégorie Senior et 18 ans qui peuvent, je vous le rappelle, jouer dans cette catégorie Senior, selon que l'on est dans la catégorie des Jeunes qui participent à des compétitions officielles de Jeunes ou selon que l'on est dans la catégorie du Football d'Animation, d'avoir des dispositions différentes.

Ainsi de permettre la mutation toute l'année, pour tout ce qui est hors période normale, pour les 18 ans et les Seniors par dérogations des Ligues, mais uniquement pour les compétitions inférieures à la division supérieure de District qui va revenir de manière assez régulière dans notre protocole de classification des pratiquants.

Donc pour les Districts et toutes les équipes qui participent à la division inférieure à leur division supérieure, mutation toute l'année sous le contrôle de dérogation de Ligues.

Cela veut dire que la réglementation générale le permet mais qu'à l'intérieur d'une Ligue, l'autorité de l'Assemblée Générale de la Ligue et de ses dirigeants pour l'ensemble de ses Districts présentera une dérogation ou n'en présentera pas.

Est-ce que vous souhaitez que l'on vote sur cette disposition 18 ans/Senior ? Tout va très bien ?

❖ **Aux pages 6 et 7,**

Deuxième catégorie : 13 ans, 15 ans, 16 ans Féminines et 18 ans dans leurs catégories d'âges : permettre la mutation avec l'accord du club quitté ou avec un autre document que

l'on peut appeler « démission », gratuite ou payante, la décision étant réservée à la Ligue régionale.

C'est-à-dire l'officialisation du mouvement de ces jeunes avec l'accord du club quitté. Si le club quitté ne veut pas donner son accord, par l'intermédiaire d'un imprimé qu'on a encore baptisé « démission » dont la plus grande liberté est laissée à l'appréciation des Ligues de le rendre payant ou gratuit sachant que la finalité c'est que le garçon ou la jeune fille pratique dans un autre club quelle que soit la procédure utilisée.

Pas de problème ? Merci beaucoup.

Pour le Football d'Animation, suppression, mais c'est presque l'officialisation de grandes dispositions qui sont déjà prises dans les Ligues, suppression de l'accord du club quitté, suppression de la démission mais par politesse et par courtoisie, remplacer quand même ces différents documents par la production d'une preuve d'information du club quitté. Les moyens les plus divers pouvant être utilisés, qu'il s'agisse de la lettre recommandée, qu'il s'agisse du courrier adressé au secrétaire de club, qu'il s'agisse d'imprimés gratuits que vous aurez mis en place dans vos Ligues et dans vos Districts, l'objectif étant toujours que ces gosses puissent aller pratiquer le football à n'importe quel moment de l'année là où ils ont envie de le pratiquer vous rappelant qu'il ne s'agit pas d'un football de compétition mais d'un Football d'Animation et que toutes les mesures qui ont été prises pour empêcher ces gosses de pratiquer là où ils ont envie, arrivent la plupart du temps à la perte d'un garçon ou d'une fille qui ne joue plus au football.

Bien entendu, parce qu'il pourrait y avoir des exagérations qui mettent en difficulté certains clubs, vous avez lu qu'un « espace de réserve » est proposé pour les Ligues qui peuvent toujours intervenir ou même interdire les mutations qu'elles jugeraient abusives pour l'intérêt des clubs et du Football d'Animation.

Pas de questions particulières ?

❖ **A la page 8,**

Article 141 : ce n'est que la traduction juridique d'une proposition qui vous est faite sur le diaporama.

En d'autres termes, de quoi s'agit-il ? Notre loi française, la loi sur le sport, oblige de disposer d'un certificat médical de non contre-indication pour pratiquer une discipline sportive et que notre Fédération depuis longtemps, a mis en place cette disposition sur le support qui permet de pratiquer la discipline sportive qui s'appelle chez nous la licence, mais que la loi n'a jamais demandé que ce certificat médical figure sur la licence.

C'est une facilité que nous avons utilisée pour renforcer la responsabilité des dirigeants et la responsabilité de ceux qui sont chargés de vérifier les licences avant le déroulement des rencontres.

Néanmoins, parce qu'il faut déjà avoir une certaine vision des outils modernes qui pourraient être mis à notre disposition, il y a un certain nombre de personnes qui remplissent des conditions d'identité et des conditions de certificats de non contre-indication et qui ne pratiquent pas aujourd'hui. Parce que pour des raisons de charge dans la production des licences, la Ligue n'a pas suffisamment accéléré la délivrance du fameux sésame et que, par carte d'identité et par certificat médical, ils sont tout à fait capables de se présenter à l'arbitre pour pratiquer.

Nous souhaitons répondre à cette demande des clubs.

Le groupe de travail et l'expression collégiale qui a été faite dans les séminaires souhaitent répondre à l'expression des clubs en autorisant ces garçons et filles à pratiquer quand les conditions sont remplies, le censeur étant l'arbitre puisque c'est lui qui, par sa fonction, doit vérifier l'identité des joueurs.

Et nous avons résumé sur le diaporama qui vous est présenté les quatre situations qui peuvent donc être rencontrées :

- La plus simple, tout est validé. Les médecins ont rempli. Tout est parfaitement validé. Il n'y a pas de difficulté particulière.
- Le joueur a reçu sa licence le vendredi soir. Son médecin prend des week-end, ne pourra pas aller le voir ou s'il est allé le voir, il ne lui a pas encore tamponné sa licence parce qu'elle est arrivée tardivement mais néanmoins il remplit bien les conditions de la loi. Il a une licence qui permet de vérifier qu'il est qualifié et un certificat médical. L'idée est de l'autoriser à pratiquer.
- La licence a bien été demandée dans les délais. Il est sûr, tous les documents qui concourent à la délivrance sont corrects. Il va la recevoir le lendemain ou le surlendemain mais là aussi, il apporte la preuve de son identité par une pièce officielle et il dispose d'un certificat médical. Il est souhaitable, nous le recommandons, de l'autoriser à pratiquer.
- Le joueur qui n'a pas de pièce d'identité officielle. Il est capable de décliner son identité mais il ne s'agit pas d'une pièce officielle. Il y a une petite différence par rapport aux cas précédents, mais il dispose aussi d'un certificat médical. Il est proposé de l'autoriser à jouer. Dans cette situation, puisque la pièce d'identité n'est pas officielle, la conservation de celle-ci par l'arbitre comme aujourd'hui est acquise pour pouvoir faire un rapprochement avec une pièce d'identité officielle comme les choses se font traditionnellement dans les Commissions. Nous ne changeons rien mais nous l'autorisons à pratiquer.

C'est vrai que c'est un changement profond. C'est vrai que ça répond totalement à l'attente de nos clubs et nous devons, nous aussi, y être très attentifs et c'est vrai que ça peut engager des discussions entre nous sachant que nous en sommes à la quatrième présentation par rapport à cette idée qui est sortie du groupe de travail des licences.

Je sou mets quelques discussions avant de vous proposer un vote électronique. Qui souhaite s'exprimer sur ce sujet ?

Jean-Michel BELLAT – Président de la Ligue de Bretagne

On a eu la chance d'avoir un Comité de Direction et d'examiner deux ou trois textes lors de ce comité de direction et la réflexion a été faite qu'on est d'accord totalement sur l'autorisation de jouer, etc. Mais en revanche, au niveau de la présentation des documents, tel que c'est indiqué de cette manière sans limitation dans le temps, on pourrait avoir des joueurs qui, toute l'année, vont se balader avec une pièce officielle et un certificat médical alors que le but c'est d'avoir une licence qui est évidemment totalement validée.

Alors on proposait, je ne sais pas où l'inclure, mais on proposait au niveau de la Ligue de Bretagne de mettre un délai en disant par exemple « un mois après l'enregistrement de la licence à la Ligue, il faudra avoir une licence totalement validée ». Ça peut être un mois ou deux mois, ça dépend du délai de délivrance des licences. Sinon, on va avoir des gens qui

vont se promener toute l'année avec une pièce d'identité officielle et un certificat médical sans la licence puisque ce n'est pas obligatoire comme ça.

Georges GIBOIRE, Président du District Drôme / Ardèche ajoute que « cela empêche d'avoir des réserves ».

Jean-Claude HAZEUX - Secrétaire Général de la LFA

Aujourd'hui, la situation existe déjà avec des gens qui jouent avec une pièce d'identité de nombreux dimanches, si des réserves ne sont pas déposées sur celles-ci. On n'a pas la vérification de leur qualification en terme de délais.

Pour être pragmatique, je crois que la plupart des Ligues, dans ce genre de situation ont prévu une amende. Un mot qui m'effraie toujours.

Pour les Ligues qui auraient déjà prévu un dispositif dissuasif sous forme d'amende pour ceux qui participent à une compétition sans la pièce officielle (certificat médical ou non certificat), je rappelle que le dispositif n'est pas changé. Maintenant, ceux qui voudraient, pour atténuer ce qui vient d'être présenté par notre collègue, renforcer leur niveau d'amende pourront toujours le faire par l'intermédiaire de leurs Assemblées Générales.

Fernand DUCHAUSSOY - Président de la LFA

On peut avoir des amendes dissuasives.

Jean-Pierre GALLIOT – Ligue de Normandie

Si la désolidarisation de la licence et du certificat médical m'apparaît une bonne chose, en revanche la présentation obligatoire du certificat médical qu'il soit au dos de la licence ou en accompagnement de la licence, me semble d'abord ne pas aller dans le sens de la simplification et poser quelques problèmes. Tous les ans dans les Ligues ou les Districts, on rencontre des clubs qui ont oublié leurs licences. Comment font-ils alors quand ils n'ont pas de certificat médical mais quelquefois une pièce d'identité ?

Jean-Claude HAZEUX - Secrétaire Général de la LFA

Vous avez raison mais on en rencontre aussi qui oublient leur carte d'identité et je pense que l'on a tous autour de nous eu à vérifier cet exercice. Moi je suis personnellement effrayé par le nombre de jeunes qui circulent sans leur carte d'identité. Ils en sont certainement possédants mais ils l'oublient.

Alors il va y avoir une période de mise en route, je vous l'accorde.

Il y aura probablement de la pédagogie et de la répétition à faire pour nos clubs dans les réunions de début de saison avec les secrétaires parce qu'il y a ce risque, mais il existe déjà aujourd'hui pour la carte d'identité. Il existe aussi pour ceux qui peuvent tomber en panne en allant à un match et cette proposition n'a pas la prétention de pouvoir régler la totalité des cas présentés.

Pierre LACROIX – Président du District des Deux-Sèvres

Le problème n'est pas là. C'est le problème du joueur qui aura laissé sa licence dans la sacoche de la première alors qu'il joue en réserve au dernier moment. Celui-ci ne pourra pas jouer. Alors là on ne peut pas admettre ça.

Fernand DUCHAUSSOY - Président de la LFA

Il faut espérer aussi que les clubs s'adaptent et qu'ils aient des photocopies des certificats médicaux.

Jean-Claude HAZEAX - Secrétaire Général de la LFA

Avant de passer au vote, je ne crois pas que l'on puisse régler le problème des gens qui oublient les maillots et les équipements parce qu'on aura toujours des étourdis dans toutes les situations et il va y avoir une vérification peut-être un peu plus stricte au niveau des documents administratifs par les responsables d'équipe.

Fernand DUCHAUSSOY - Président de la LFA

Je pense que l'on ne peut pas refaire le groupe de travail là-dessus. Vous êtes d'accord ou pas d'accord. Il n'y aura jamais un règlement qui va régler la totalité des problèmes de ceux qui oublient leurs chaussures, ou qui oublient leur licence.

Il y a des avancées dans ces propositions.

Roger PIERRISNARD – Ligue de Méditerranée

Simplement, moi je suis tout à fait d'accord avec ce qui est proposé. Simplement Fernand, tu viens de parler de la photocopie du certificat médical. Là, moi personnellement, je suis opposé parce que c'est un document officiel qui peut avoir des conséquences graves. Je crois qu'il faut absolument un original parce qu'une photocopie, tu sais aussi bien que moi que ça peut être modifiée, trafiquée, et après il y a des problèmes de sécurité avec un certificat médical. Je crois très sincèrement qu'il faut absolument l'original et ça devrait être même souligné dans l'article. C'est tout.

Fernand DUCHAUSSOY - Président de la LFA

Il ne faut pas oublier aussi que ce texte a pour volonté de protéger les instances dans un système de judiciarisation extrêmement pointu, à savoir que la loi et en particulier ce qui a été redéfini il y a quelques mois, oblige pour la pratique sportive d'avoir passé une visite médicale de non contre-indication aux sports. Bien sûr qu'on le sait. Bien sûr qu'on peut avoir oublié sa licence et qu'on ne va pas pouvoir jouer. On peut aussi avoir oublié sa carte d'identité, ses chaussures. On a vu des équipes ne pas jouer. Même en équipe de France, on a pu oublier ses équipements.

Est-ce qu'on va régler les problèmes généraux ? Est-ce qu'on va régler tous les problèmes sur un seul texte ? On sait qu'on ne peut pas et on sait aussi qu'il y a une dérive parce que c'est aussi une lutte contre la fraude. J'ai quand même eu une vie de Président de Ligue et de Président de District. Quand on a un joueur qui n'est pas prêt parce qu'il n'a pas sa licence, on le présente avec sa carte d'identité et on dit : « *on a oublié la licence dans le match précédent* ». S'il n'y a pas de réserves, alors tout va bien. S'il y a des réserves, on fait refaire le certificat médical le Lundi. On ne peut pas tout régler. Moi, ce que je vous propose, c'est que l'on vote.

Résultats du vote : oui 78,7 %, non 16,8 %

Fernand DUCHAUSSOY - Président de la LFA

On va bien sûr accepter le texte. On s'engage, puisqu'on est ouvert à la discussion parce que c'est vrai qu'il peut y avoir quelques problèmes, à ce que vous les fassiez remonter à l'usage et que l'on puisse amender peut-être sur des questions de date ou d'autres questions de façon à ne pas pénaliser trop fortement les clubs éventuellement.

Jean-Claude HAZEAUX - Secrétaire Général de la LFA

Nous continuons en vous disant que derrière cette proposition, il avait été faite au collège des Présidents de Ligues et de Districts une autre proposition qui était de ramener le délai de qualification de dix jours à deux jours.

Après écoute de vos observations, nous avons retiré pour aujourd'hui cette proposition considérant qu'il vaudra mieux attendre l'autonomie de Footclubs sur la traçabilité des licences, lorsque tous nos clubs seront connectés à Footclubs pour repenser ce délai de qualification de dix jours qui paraît quand même beaucoup trop long.

❖ **A la page 10,**

ARTICLE 151 : il s'agit des conséquences d'un vœu qui a été exprimé par beaucoup d'entre vous sur l'extension de la double licence. Vous n'avez pas les termes aussi justes que ce que je viens de vous dire mais il y a une réelle volonté d'avoir la possibilité d'être licencié dans deux clubs, dans deux pratiques différentes.

En tout cas, c'était une expression et avant de passer au vote du texte de l'article 151, il nous a paru intéressant d'avoir confirmation par un vote électronique de cette extension de la double licence. Je vous le répète dans deux clubs différents pour deux pratiques différentes.

Vous connaissez le principe de la double licence football libre/football diversifié. L'objectif c'est de ne plus la limiter au seul Football Diversifié ; ça veut dire football libre le dimanche et ça peut être FUTSAL pendant la semaine ou Football d'Entreprise le samedi après midi et peut-être FUTSAL dans la semaine ou foot loisir etc.

Nous vous proposons par vote électronique d'infirmier ou de confirmer cette disposition d'extension de la double licence.

Résultats du vote : oui 87,1 %, non 8,4 %

Le texte qui vous est proposé n'est que la mise en pratique de ce que vous venez de voter, c'est-à-dire la mise à jour de toutes ces conditions de participation sur les licenciés qui se seront vus délivrer deux licences.

Il y a juste une petite erreur de librairie, c'est que tout en bas de la page, il est fait référence à un paragraphe b) qui est en fait un paragraphe c) puisque l'ancien paragraphe b) a été renommé c) dans la nouvelle rédaction.

❖ **A la page 11,**

Cette page n'a pas fait l'objet d'un diaporama, elle fait partie de l'article 151 donc on n'a pas voulu l'isoler. Pour les joueurs de 18 ans qui participent au Championnat National et à la Coupe Gambardella, il y avait un certain nombre d'autorisations qui ne concernaient que le Championnat National et comme « on apprend en marchant », à la suite d'une réclamation formulée par un club, il a été vérifié qu'en fait, on aurait dû parler de compétitions et non pas de Championnat national puisque ces catégories d'âges pratiquent aussi une épreuve nationale qui s'appelle la Coupe Gambardella Crédit Agricole.

Il a été souhaitable de rassembler les deux épreuves sous un même terme qui est celui des Compétitions. Là nous ne ferons pas de vote électronique parce que je pense que vous adhérez totalement à la proposition.

Nous arrivons maintenant à quelques articles où on voit déjà apparaître des notions de dates.

❖ **A la page 12,**

ARTICLE 152 : ce qui vous est proposé c'est tout simplement d'aligner la date de délivrance des licences du Football Amateur sur celle des joueurs sous contrat puisque à plusieurs reprises, il nous a été fait observer que c'était un petit peu dommage d'avoir deux dates différentes pour un même club.

On aligne tout sur la date du 31 janvier. La même pour tous.

Il y a une limitation quant à la catégorie de pratiques sous certaines conditions aux deux dernières séries de Districts. Fidèles à nous-mêmes dans la classification des niveaux de pratiques, nous proposons que ces deux dernières séries de Districts soient remplacées tout simplement par « toutes les séries inférieures à la division supérieure de District ». De ne pas se réinventer des limites mais d'être assez stricts quant au nombre de limites permises.

Pas de problème ?

Serge THEILLAUMAS - Ligue du Centre-Ouest

Si j'ai bien compris tout à l'heure pour l'article 98, c'est pour toute la saison ? N'y a-t-il pas là une contradiction puisque vous dites qu'aucun joueur ne peut jouer si sa licence est délivrée après le 31 janvier.

Jean-Claude HAZEAUX - Secrétaire Général de la LFA

Oui, mais les propositions que l'on vous a faites tout à l'heure, c'était sur les épreuves de Districts.

Serge THEILLAUMAS - Ligue du Centre-Ouest

Oui, on est bien d'accord mais s'il est applicable toute l'année, il va y avoir des licences après le 31 janvier ?

Jean-Claude HAZEAUX - Secrétaire Général de la LFA

Oui tout à fait, c'est le cas aujourd'hui mais ils sont limités à un certain niveau de compétitions quant à leur participation.

Fernand DUCHAUSSOY - Président de la LFA

Ça existait déjà, mais c'était le 31 décembre.

Serge THEILLAUMAS - Ligue du Centre Ouest

Il n'y a plus de date pour l'article 98 ?

Jean-Claude HAZEAUX - Secrétaire Général de la LFA

C'est ce que l'on a voté tout à l'heure. Pour le Football d'Animation par exemple, pour le Football des Jeunes. Ça existait déjà pour le Senior et les 18 ans. C'était toujours la date du 31 décembre. Il y a eu des extensions toute l'année. C'est ce que l'on appelle des mutations hors périodes normales mais vous avez vu que la limitation est forte, puisque c'est pour toutes les séries de Districts inférieures à la série supérieure.

Nous pouvons passer au sujet suivant ?

❖ **A la page 14,**

ARTICLE 160 : c'est le fameux problème des joueurs « Mutation ».

Il y a la rédaction que vous avez sous les yeux et une autre rédaction que je vais vous proposer qui tient surtout compte du point b) parce que si ce point b) est adopté, je veux dire que la lecture du texte n'est pas facilitée puisque l'on parle de 3 après on parle de 6 etc.

Avant d'engager le débat, pour que l'on se comprenne mieux, je vais vous proposer une autre rédaction : Nombre de joueurs « Mutations » alinéa 1 : « *dans toutes les compétitions officielles, le nombre de titulaires d'une licence « Mutations » pouvant être inscrit sur la feuille de match est limité à six.*

Toutefois les Assemblées Générales des Ligues régionales peuvent décider de diminuer ce nombre pour toutes ou certaines des compétitions inférieures à la division supérieure de Ligue ».

En fait, c'est une présentation plus claire de ce que vous avez plus loin où il est écrit au point b) « *le nombre est fixé à six pour l'équipe 1^{ère} Senior des clubs indépendants disputant le Championnat National, pour l'équipe 1^{ère} Senior des clubs amateurs disputant le Championnat de France Amateur, le Championnat de France Amateur 2 ou de division supérieure de Ligue. Et pour la première équipe réserve des clubs indépendants ou amateurs, qui dispute le Championnat de France Amateur 2 ou de division supérieure de Ligue »*

Autant transcrire tout de suite six jusqu'à la division supérieure de Ligue inclus et d'autoriser les Ligues régionales qui le souhaitent pour les divisions inférieures à celle-ci de diminuer le chiffre de six tel qu'il est présenté. Voilà la proposition qui vous est faite.

Qui souhaite s'exprimer ?

Jean-Michel BELLAT – Président de la Ligue de Bretagne

Nous, en Ligue de Bretagne, on a quatre mutés en Division d'Honneur. Donc, dans le texte que tu proposes maintenant, il y a une contradiction, on commençait à trois et on pouvait aller de 3 à six. Nous on s'est arrêté depuis longtemps à quatre. Or la suite du texte et b) en particulier t'oblige à avoir six pour le niveau supérieur de Ligue. On ne peut plus en avoir quatre.

Jean-Claude HAZEUX - Secrétaire Général de la LFA

C'est exact pour la Division d'Honneur. On va aller jusqu'au bout de la raison qui nous a incité à proposer ce texte. C'est qu'il est souhaitable que pour les clubs amenés à disputer en commun des épreuves, comme les barrages d'accession en CFA 2, il y ait la même réglementation pour les 22 ligues. Ce qui quand même facilite un peu les choses et en tout cas les rend plus équitables. Ceci est conforme aux niveaux que nous avons déterminé en commun et que je vous rappelle :

- niveau 1 : clubs fédéraux /divisions supérieures de Ligues,
- niveau 2 : autres clubs régionaux / divisions supérieures de Districts,
- niveau 3 : tous les clubs de divisions inférieures à la série supérieure de District.

Voilà la convention que nous avons prise et à plusieurs reprises le schéma vous en a été présenté. Nous retraduisons dans nos textes cette convention.

Résultats du vote : oui 87 %, non 9,3 %

Je vous demande de vous reporter maintenant :

❖ **A la page 16,**

Le groupe de travail n'en est pas le rédacteur puisque ces deux textes (page 16 et la suivante) ont pour origine la Commission Centrale des Litiges et Contentieux dont le secrétaire aurait dû être parmi nous mais il a eu une indisponibilité. Il s'agit de Jean-Pierre MEURILLON que chacun connaît bien et qui a souhaité profiter de notre Assemblée Générale pour apporter une clarification sur des sujets assez complexes qu'il a rencontrés à plusieurs reprises dans des réclamations.

Je vous demande de lui faire confiance puisque quand on clarifie les choses, ça me paraît ne pas donner lieu à débats. Par un simple vote à main levée pour que vous n'ayez pas que votre cerveau qui travaille sur les outils électroniques mais un petit peu aussi vos bras, que vous apportiez votre approbation sur cet article 164. Vous avez eu le temps de lire l'ensemble des attendus et l'article 167.

Quels sont ceux qui sont pour ? Contre ? Abstention ? Merci à Jean-Pierre MEURILLON..

Nous arrivons en fin de cette première partie.

Nous vous proposons maintenant un certain nombre de simplifications sur tout ce qui touche la communication avec les différentes instances, en particulier pour l'article 186, qui concerne la confirmation de réserves. Il s'agit d'inclure dans notre réglementation les moyens modernes de communication de type courrier électronique à en-tête du club, sachant que nous connaissions déjà la télécopie et que la lettre recommandée n'est pas un dispositif qui a été supprimé de la réglementation.

Et puis enfin, le débit automatique des clubs. Ceux-ci n'auront plus l'obligation de joindre des droits au niveau des confirmations de réserves. Leur « compte-club » sera directement débité.

Jean-Claude LABRADOR – Président de la Ligue de Guyane

Ce qui m'interpelle c'est le courrier électronique avec l'en-tête du club. Je crois que le plus petit informaticien peut modifier un en-tête de club.

Je propose qu'il y ait quand même une signature au bas de la communication pour permettre au moins l'authentification du document. Ça peut se faire.

Est-ce qu'on aura un scanner dans le plan d'informatisation ?

Jean-Claude HAZEAUX - Secrétaire Général de la LFA

Non, pas de scanner. Il y a un certain nombre de Ligues qui mettent en place des adresses officielles de clubs. On sait très bien que le courrier qui provient de cette adresse officielle

est un courrier qui provient du club. Je pense qu'à travers ça, il faut peut-être trouver la rédaction tout à fait idéale. Ce que l'on souhaite c'est que le courrier identifie le club.

Jean-Claude LABRADOR – Président de la Ligue de Guyane

Oui, mais n'importe qui peut le faire, c'est pareil alors qu'en PDF, on ne peut pas modifier.

Fernand DUCHAUSSOY - Président de la LFA

Faut-il compliquer les choses qui ne le sont pas ?

Jean-Claude LABRADOR – Président de la Ligue de Guyane

Ce n'est pas compliqué.

Jean-Claude HAZEAUX - Secrétaire Général de la LFA

On reçoit déjà beaucoup de courriers à en-tête de clubs par l'intermédiaire de courriers électroniques. Est-ce que l'origine est un scanner ou un appareil photo numérique qui fait de la macro, l'essentiel c'est que l'on ait un en-tête de club. En tout cas on veut offrir la possibilité.

Merci pour votre accord.

Je vous propose de passer aux pages suivantes.

❖ **A la page 22,**

ARTICLE 190 : c'est une page qui intéresse l'ensemble du dispositif, des Districts jusqu'à la Fédération ou pour les procédures d'appels.

Désormais, si vous en êtes d'accord, il appartiendra à la Commission compétente d'adresser une copie aux différentes parties intéressées et nous en profitons aussi pour supprimer le fameux dispositif de récépissé d'envois recommandés du dossier à la Ligue régionale (où la plupart du temps et c'est le Président de Ligue qui parle : qu'est-ce que vous voulez que la Ligue régionale intervienne sur une opération d'appel envers la Commission Centrale de « Mutations » ou envers une autre Commission Centrale y compris les Championnats fédéraux. La Ligue n'est absolument pas concernée par la réclamation du pauvre club à qui on va interdire l'ouverture du dossier d'appel parce qu'il a oublié d'aviser sa Ligue régionale).

Alors de temps en temps c'est vrai que cela nous rend un peu service mais là on parle « off » (parce que ça nous permet de ne pas étudier des dossiers qui nous gêneraient un petit peu). Mais je ne pense pas que ce soit d'une très grande loyauté en affirmant que l'absence de formalisme doit nous empêcher d'étudier les réclamations.

Il est proposé, et c'est une vraie simplification, de pouvoir faire un appel par simple lettre recommandée, courriel, etc. que la Commission compétente, si elle juge qu'elle doit demander des informations à sa Ligue ou à quelqu'un d'autre, elle enverra elle-même la demande d'enquête. Mais en tout cas maintenant puisque l'on va jusqu'au débit du club, essayons d'être le plus simple possible pour nos clubs. Voilà ce qui vous est proposé à cet article page 22.

Pas de problème ? Merci beaucoup.

❖ **Aux pages 24 et 25,**

Il s'agit d'un rappel de ce qui vient de vous être dit, utilisation des moyens de communication qu'on a vus pour les confirmations de réserves ; de la même manière pour les procédures d'appels avec débit automatique. Je pense que tout le monde est d'accord.

Autre sujet : une notion de « limite » au niveau des dossiers disciplinaires.

Il est proposé de remplacer cette notion de « limite de dossier » d'instruction par une notion de sanction c'est-à-dire que pour les événements qui étaient soumises auparavant à dossier d'instruction, on remplace les mots « *dossier d'instruction* » par « *pour les événements qui relèvent de quatre matchs au minimum* ».

Merci pour votre accord.

Je remercie tous ceux qui ont contribué à l'établissement de ces propositions, en particulier le service juridique représenté ici par son Directeur, Monsieur Jean LAPEYRE. Les juristes ont clarifié la notion de « définition de la journée de notification ». C'était attendu par tous.

Merci encore de votre attention et je passe la parole à Roger GAUBERT.

Fernand DUCHAUSSOY - Président de la LFA

On va changer d'accent.

Roger GAUBERT – Vice-Président Délégué de la L.F.A.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Présidents,
Chers amis,

Si vous le voulez bien, nous allons continuer nos modifications des règlements généraux en parlant des Championnats nationaux et des Coupes nationales (hors Coupe de France).

❖ **A partir de la page 52,**

Il vous est présenté un texte qui prévoit dans nos règlements les dispositions légales en matière d'exploitations audiovisuelles des rencontres organisées par la Fédération à l'exception de la Coupe de France.

Je pense qu'il n'y a pas d'observation à ce sujet.

Nous allons maintenant parler des Championnats nationaux et notamment du CFA et du CFA2. Ces règlements comportent des dispositions particulières et notamment l'alinéa 8 qui concerne les dispositions prévues pour ces Championnats, dispositions que l'Assemblée Générale des clubs de CFA et de CFA2 a voté à l'unanimité et qui vous sont proposés aujourd'hui.

Vous avez pris connaissance du texte ? Pas d'observation ?

❖ **Aux pages 55 et 56,**

Nous allons maintenant examiner un certain nombre de propositions émanant à la fois de la Commission d'Organisation du Championnat Football d'Entreprise, après consultation des clubs intéressés ainsi qu'après avis des commissions régionales de Football d'Entreprise.

Il y a donc un consensus de la famille du Football d'Entreprise qui soumet à votre sagacité ces nouveaux textes.

Vous avez pris connaissance de ces textes. Pas d'observation ? Nous continuons.

Toujours dans le Championnat de Football d'Entreprise, article 5, il s'agit des conditions d'admissions de CN2 à CN1. D'accord ?

On continue.

Toujours dans le Championnat de Football d'Entreprise, le texte vous propose les modalités de descente de CN1 à CN2. Voté à l'unanimité !

Toujours dans le Championnat de Football d'Entreprise, il s'agit là du système des épreuves de championnats de CN1 et CN2. Approuvé à l'unanimité !

❖ **A la page 61,**

Vous avez également, des dispositions transitoires pour la saison 2007-2008. A l'unanimité !

Parlons maintenant du Championnat de France Féminin D2. Approuvé !

Bravo ! On gagne du temps !

Accession de D3 en D2 Championnat de France Féminin : Approuvé !

Descente de D2 Féminine à D3 Féminine : Approuvé !

Et toujours les Championnats de France Féminins D1, D2, D3, la suppression d'une phase non organisée depuis deux saisons : Approuvé !

❖ **A la page 66,**

Il y a également des dispositions particulières pour les Championnats Féminins.

Fernand DUCHAUSSOY - Président de la LFA

Alors là attention, c'est plus important car c'est pour la protection des jeunes joueuses. On ne peut pas traiter ce sujet à la légère. Je pense que c'est une proposition qui va dans le bon sens parce que je vous signale qu'une 16 ans 1^{ère} année, peut-être que vous ne le savez pas, elle a 14 ans. La faire jouer en Senior comme on le fait parfois en D1, ce n'est pas une protection.

Alors qu'on a fait une protection pour les joueurs absolument fantastique, on s'aperçoit que l'on a des dérives, Marilou DURINGER et les commissions féminines en ont conscience. Il faut arriver à faire jouer les 16 ans avec les 16 ans. A moyen terme ce n'est pas simple, mais ça va dans la bonne direction.

Roger GAUBERT – Vice-Président Délégué de la L.F.A.

❖ **A la page 66,**

Article 20 : il précise bien ce que vient de vous dire le Président pour la protection des 16 ans 1^{ère} année. Alors pour la saison 2007-2008, une seule joueuse 16 ans 1^{ère} année par club à un Championnat Féminin de D3.

Pas d'observation ?

Fernand DUCHAUSSOY - Président de la LFA

Je vous rappelle que 16 ans 1^{ère} année c'est 14 ans pour jouer en Senior.

Roger GAUBERT – Vice-Président de la L.F.A.

Alors Bernadette CONSTANTIN, la Présidente de la Commission Féminine va vous développer les tableaux des pages 67 et 68.

Fernand DUCHAUSSOY - Président de la LFA

En fait par nos applaudissements et une certaine bonne humeur, c'est reconnaître aussi le travail qui est fait en Commission et évidemment, on ne peut pas revenir dessus et donc ça me paraît assez légitime. La loi nous oblige à vous présenter les textes et à vous les envoyer mais sur ces textes en particulier, on peut comprendre que ça aille relativement vite parce qu'on fait confiance à ceux qui y ont réfléchi.

Bernadette CONSTANTIN – Membre du Conseil d'Administration de la LFA

C'est le début de certaines mesures que nous allons prendre et le projet que je vais vous présenter, justement propose un échancier de ces mesures transitoires et progressives.

Alors aujourd'hui, tout à l'heure on a vu qu'on avait plus de 58 000 licenciées féminines. On est contents bien sûr, mais sûrement pas satisfaits comme le prône souvent Marilou compte tenu de l'investissement financier de la Fédération, des Ligues et des Districts, mais également de l'énergie déployée dans les Districts, dans les Ligues et à la Fédération.

Je vous propose de vous développer ce projet en trois points.

- tout d'abord, pourquoi ce projet et pourquoi ces démarches.
- en deuxième point, le projet et ses mesures
- enfin, un tableau récapitulatif de l'ensemble des mesures avec les catégories et les compétitions qui peuvent aller en parallèle.

1. Pourquoi une telle démarche ?

Et comme vient de le dire Fernand, deux raisons :

- la plus importante, en tout cas pour nous, protéger la jeune joueuse physiquement et psychologiquement.

Vous conviendrez qu'une joueuse qui a 14 ans n'a pas le même vécu qu'une joueuse qui en a 25 et il y a même certaines Ligues où des joueuses qui ont 13 ans jouent avec des Seniors. Donc il est important de commencer à prendre des mesures de restriction.

- développer le Football Féminin de base bien évidemment en proposant des Compétitions adaptées spécifiquement aux féminines.

Aujourd'hui, il faut savoir qu'une joueuse qui a entre 12 et 16 ans, a trois alternatives pour jouer au football sauf dans les grosses Ligues, comme la Ligue de Paris, le Rhône Alpes

également, le Midi Pyrénées où il y a des compétitions spécifiques, mais elle a trois alternatives.

On peut dire, c'est beaucoup comme ça mais finalement, vous allez voir que c'est très restreint :

- jouer en mixité avec des garçons. Souvent ce sont les meilleures qui s'en sortent et les moins bonnes renoncent.
- jouer dans une équipe de filles et là on concerne essentiellement les clubs féminins à obligation notamment toutes celles qui évoluent en Nationale. Elles sont obligées d'avoir des équipes de jeunes féminines et là elles sont engagées en Championnat garçons. Donc elles évoluent encore contre des garçons.
- la troisième possibilité et qui rejoint beaucoup de Districts, c'est la joueuse qui, à 14-16 ans ne peut évoluer qu'en senior parce qu'il n'y a pas de Compétitions Féminines adaptées.

Aujourd'hui, on peut vous dire que l'on perd des jeunes dans les catégories de jeunes mais on est bien incapables de vous dire combien ne viennent pas au football parce qu'il n'y a pas de Compétitions spécifiques féminines.

Alors toutes ces raisons nous amènent à apporter des réformes et à vous présenter ce projet.

2. Le projet et ses mesures

Les mesures que je vais vous présenter ont fait l'objet de nombreux débats en Commission Centrale Féminine dont la Présidente est présente, Christine DIARD, la représentante au Conseil Fédéral qui est Marilou DURINGER que vous connaissez bien, également la DTN avec ses représentants qui étaient Luc RABAT, Guy FERRIER et Elisabeth LOISEL et puis bien sûr et ça a été le plus important pour nous et c'est ce qui a déterminé d'ailleurs nos décisions, l'avis des Ligues et des Districts parce qu'au fur et à mesure qu'on a parlé de ces réformes, on a senti le vent venir d'en bas, en tout cas des gens de terrain et qui disaient « attention, n'allez pas trop vite ».

C'est vrai que l'on sait bien que quand on prend des décisions on fait un choix et ça nous demande de renoncer bien évidemment à certaines choses. Alors on a essayé de prendre en compte l'avis de tous.

Nous souhaitons que chacun se retrouve dans ce projet et je fais un parallèle avec le football « terrain » mais cette fois le match où je dirai que sur le terrain, on a une stratégie, une manière d'attaquer.

On a soit l'attaque rapide, soit l'attaque placée. Nous, nous avons choisi l'attaque placée puisque quand on fait une attaque placée, on prend beaucoup plus de temps de préparation et surtout toutes les coéquipières ou les coéquipiers sont partie prenante.

Le projet que vous avez sous les yeux, c'est :

* En 2007-2008 : normalement vous avez une partie grisée sur votre document donc les 16 ans 3, les 16 ans 2 et les 16 ans 1.

Ca fait 14, 15 et 16 ans quand on parle des 16 ans 1.

Mesures, plus des recommandations pour ce qui est grisé pour 2007-2008 avec une limitation de trois joueuses en National 16 ans 3 donc 16 ans ; pour les 16 ans 2, deux en D1, D2, D3 et Ligues, Districts, trois.

Les 16 ans 1, une mesure dérogatoire avec une joueuse seulement en D3 et plus du tout de 14 ans en D1, D2.

Maintenant je vous rassure, en D1, D2, c'était plus simple de prendre la décision parce qu'il n'y en a pas.

En D3, il y en a quelques unes mais très, très peu quand même.

Par contre on sait très bien qu'en Ligues et en Districts, actuellement les équipes sont constituées de beaucoup de joueuses de ces catégories.

Donc recommandations pour 2007-2008 : la partie grisée que vous avez sur votre document et puis des obligations ou des limitations en 16 ans 1.

* En 2008-2009 : là on est dans la restriction ou dans la limitation.

Je ne vais pas énumérer à chaque fois combien de joueuses sont permises. En sachant, pour ceux qui s'inquiètent et quand on avait présenté ce tableau à quelques personnes de Districts, ils nous avaient dit « mais on ne va pas pouvoir constituer d'équipes ». Si, parce que si on additionne le nombre de 16 ans, ça en fait encore en 2008-2009, pratiquement plus de la moitié d'une équipe peut encore être composée de joueuses de cette catégorie sauf que les 16 ans 1^{ère} année donc les 14 ans sont très limitées.

* En 2009-2010 : on continue les restrictions et cette fois, on va un peu plus loin avec les 16 ans 2 donc les 15 ans.

* Pour arriver à un objectif 2010-2011, avec plus aucune 14 ans dans les Championnats Senior, plus aucune 15 ans, en tout cas sur le plan National une limitation à une en District et Ligue et puis une parenthèse pour les joueuses internationales dans cette catégorie qui sont sur des listes d'athlètes de haut niveau et pour qui, effectivement, c'est particulier.

Pourquoi continuer de mettre des 16 ans 3 ?

Tout simplement parce que sur le plan Européen, cette catégorie d'âge n'est pas limitée et peut faire la coupe d'Europe donc on ne va pas nous, enlever complètement pour monter alors que quand on évolue en Coupe d'Europe, on peut faire jouer ces joueuses. Donc c'est plus pour avoir une cohérence.

Pas de questions sur ce document ?

Fernand DUCHAUSSOY - Président de la LFA

Alors je précise bien qu'il n'y a pas de vote là-dessus. C'est simplement pour vous dire qu'il y a une réflexion et un projet pour les années qui viennent.

Bernadette CONSTANTIN – Membre du Conseil d'Administration de la LFA

Quand on limite les choses, il est important de proposer. On va proposer en parallèle des compétitions, en accord avec les Ligues et les Districts et bien sûr on va travailler dans ce sens.

Là on a beaucoup travaillé avec les techniciens et donc la DTN et on proposera à l'avenir, bien sûr ce sont des projets, comme ça se passe dans les régions voire les départements, des compétitions avec :

- une première partie que l'on pourrait assimiler chez les garçons à des poules de brassage sur des Championnats de Districts ou inter Districts donc 13 ans, 16 ans à onze et plus en Districts des 16 ans à sept, à neuf ou à onze. Là c'est un choix, il faut faire en fonction de l'effectif que l'on a bien évidemment.
- une deuxième partie janvier/avril, où il y aurait deux niveaux puisque l'on a fait une poule de brassage, on propose deux niveaux, l'un qui serait plus District et Ligue et l'autre Ligue, mais peut-être géré par nos instances et puis mai/juin, ce n'est pas Coupe fédérale/Coupe Ligue, ce sont des phases finales qui seraient une phase finale nationale, une phase finale régionale et voire des phases finales départementales tout simplement pour, dans les premières années, dynamiser et donner un objectif à atteindre à toutes ces équipes.

3. Tableau récapitulatif en deux parties

Sur ce tableau, vous avez les correspondances scolaires, les catégories actuelles mais qui n'évoluent pas plus et surtout les projets de compétitions que nous proposons en parallèle qui sont :

- l'Animation et Plateaux Districts à 5, (ça c'est ce qui se fait largement),
- l'Animation et Plateaux Districts et les Centres d'Animation où on a la preuve que vraiment ça répond en tout cas aux interrogations et que de nombreuses petites filles peuvent intégrer ces centres d'Animation. La Ligue du Centre est passée, ce n'est pas du simple au double mais en Poussins par exemple, ils ont multiplié leur nombre de licenciées dans ces catégories et c'est la preuve que ça marche quand on s'en occupe bien.
- et puis des Compétitions de Districts ou inter Districts et de Ligues à 7, c'est ce que l'on a vu tout à l'heure sur le tableau.

Tout ça, ce sont des Compétitions spécifiques Féminines à proposer, à composer en fonction des effectifs que l'on a.

On a une correspondance bien évidemment avec l'UEFA toujours pour garder une cohérence puisqu'en parallèle des Compétitions, se mettent en place notamment chez les 17 ans, une Coupe du Monde maintenant, avec les âges et c'est là qu'on voit quelle est leur année de naissance pour la saison prochaine et également en parallèle, avec les Compétitions et les catégories garçons.

Voilà on a travaillé assez largement. On a eu de très nombreux débats. On est même souvent revenu en arrière ; on reculait de trois pas, on avançait de dix et on reculait encore mais à un moment donné, il faut vraiment faire des choix et nous souhaitons être en train de faire le bon. Le tout c'est qu'il faut qu'impérativement que nous travaillions tous ensemble pour évoluer dans cette direction.

Merci de votre attention.

Fernand DUCHAUSSOY - Président de la LFA

On aurait pu le mettre dans les chantiers de demain comme tout à l'heure avec le casque de Jean-Marc PUISSESSEAU mais on voulait faire intervenir plus particulièrement notre représentante féminine de la Ligue du Football Amateur pour vous montrer qu'il y a quand même du charme dans le football amateur.

Roger GAUBERT – Vice-Président Délégué de la L.F.A.

❖ **A la page 69,**

Parlons si vous le voulez bien de la coupe Gambardella-Crédit Agricole.

Nos collègues des Ligues de Bretagne et de Normandie vous proposent le texte suivant :
« *les Ligues régionales peuvent décider que lors de l'épreuve éliminatoire, les joueurs remplacés peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçants et, à ce titre, revenir sur le terrain. Les Ligues recourant à cette possibilité doivent la soumettre à l'approbation de leur Assemblée Générale* ».

D'accord ? Oui.

❖ **A la page 71,**

FUTSAL.

La Ligue de Paris-Ile de France nous propose de modifier l'article 15 qui traite des sanctions.

Pour éviter que les joueurs, dirigeants, ou éducateurs sous le coup d'une sanction inférieure à cinq matchs puissent évoluer dans les autres compétitions de football, libre, entreprise, ou loisir dans le cadre de la prévention et de la lutte contre la violence. Vous savez qu'au-delà de quatre matchs, les Ligues peuvent se saisir des dossiers et la Ligue de Paris nous propose de ramener cette sanction de quatre matchs à deux matchs.

Oui.

C'est terminé pour les modifications qui me concernent.

Je passe la parole à l'ami Jean-Claude HAZEAUX qui va nous parler du STATUT DE L'ARBITRAGE.

Fernand DUCHAUSSOY - Président de la LFA

Ce Statut de l'Arbitrage, je vous en ai déjà parlé tout à l'heure, mais je tiens à le réaffirmer, ce que l'on va faire aujourd'hui, c'est le discuter et obtenir votre accord sur son contenu. On ne peut pas le voter en assemblée de la LFA parce que ça relève, comme c'est paritaire avec le Football Professionnel, il y a des contraintes aussi pour le Football Professionnel, de l'Assemblée Fédérale.

Ce que l'on vous propose aujourd'hui, à la demande de Jean-Pierre ESCALLETES, c'est simplement vos avis :

- de dire telle disposition, on est d'accord. On l'intégrera dans ce qui sera présenté au mois de juin,
- de dire telle disposition, on veut la modifier ou on est contre. A ce moment là on la retirera ou on en rediscutera, le texte définitif devant être présenté à l'Assemblée Fédérale du 23 juin, à Besançon en Franche-Comté.

On est bien d'accord là-dessus, on ne vote pas les dispositions, simplement vous donnez votre accord sur un certain nombre de points et d'avancées ou vous donnez votre réprobation auquel cas, on modifiera ou on vous le présentera peut-être autrement.

Ce n'est pas un débat sur l'assemblée, c'est pour préparer, à la demande de Jean-Pierre ESCALETES, le travail de l'Assemblée Fédérale parce qu'on ne peut pas passer une Assemblée Fédérale à discuter sur le Statut de l'Arbitrage.

On y va Jean-Claude. Ça devait être fait avec Germain LE GARREC, notre représentant des arbitres au conseil d'administration de la L.F.A., mais comme je vous l'ai indiqué, pour des raisons dramatiques, il ne peut pas être là ce matin.

Jean-Claude HAZEUX - Secrétaire Général de la LFA

Tout en allant un peu rapidement on va être très sérieux sur le problème du Statut de l'Arbitrage et pour nous aider dans notre démarche, là aussi on va utiliser le diaporama.

L'objectif, l'a rappelé le Président, est d'obtenir, soit votre accord, soit des additifs ou des suppressions à ce qui vous est présenté pour qu'à Besançon il puisse être soumis à votre vote et à celui du Football Professionnel la totalité du Statut de l'Arbitrage, amendé par ce que nous aurons pu débattre aujourd'hui.

❖ **Aux pages 27 et 28,**

On passe très vite : il y a des dispositions qui relèvent des statuts comme la définition de l'association des arbitres.

Donc le Statut de l'Arbitrage ne tiendra plus compte de cette définition qui se trouvera en bonne place, au bon endroit dans les Statuts de la Fédération comme y sont la définition du représentant des éducateurs ou celle du représentant du Football Diversifié.

L'article 3 sur la licence : il s'agit simplement d'un problème de librairie, rajouter « arbitres officiels ».

Pascal MARCHETTI – Président du District du Pays de Montbéliard

Puisqu'on a parlé depuis longtemps de ramener un petit peu tout le monde sur le même pied d'égalité, moi je vois qu'il y a toujours dans le contrôle médical un examen particulier pour les arbitres.

Ne pourrait-on pas revenir en arrière et faire comme pour les joueurs, les arbitres sont comme les joueurs, ils ne jouent pas plus longtemps ou pas moins longtemps, pourquoi ne pas revenir à un examen médical normal ?

Je vous explique pourquoi. Vous savez très bien, je pense que mes collègues Présidents de Districts et de Ligues sont bien placés pour le savoir, on a d'énormes problèmes en début de saison pour avoir les certificats médicaux, tout simplement parce que les médecins ne sont pas forcément tous au courant de l'examen qu'il faut pratiquer pour les arbitres et ça fait des allers et retours de dossiers médicaux qui, à mon avis, ne sont pas forcément utiles.

Donc pourquoi ne pas reviendrait-on pas comme pour les joueurs à un examen médical normal. ?

Jean-Claude HAZEUX - Secrétaire Général de la LFA

Je ne suis pas médecin, donc je suis incapable de répondre à cette question.

Fernand DUCHAUSSOY - Président de la LFA

On va faire travailler tout le monde, toutes les familles. Déjà il y a une avancée très significative, c'est que le certificat médical peut être délivré par le médecin traitant.

Jacques LIENARD – Médecin Fédéral

J'attire votre attention sur le fait qu'un arbitre peut arbitrer jusqu'à temps qu'il arrête ou qu'on l'arrête c'est-à-dire qu'il commence parfois à 14-15 ans, mais il y en a qui arbitrent encore à 60 ans. Tout médecin peut faire le certificat médical de contre-indication.

Ce que l'on a souhaité c'est d'avoir un suivi longitudinal et donc on a un contenu d'examen qui est connu des mois avant. Cette feuille particulière est donnée dès avril donc ils ont quand même du temps entre avril et septembre pour le faire, le tout c'est d'anticiper, l'objectif étant que l'on n'ait plus de mort d'arbitre sur le terrain.

Ce que l'on constate depuis que l'on a défini un contenu d'examen, il est de mieux en mieux fait et surtout, on voit de moins en moins d'arbitres décéder sur un terrain alors qu'il n'y a plus de limite d'âge. Il y a des arbitres qui ont 58 ou 59 ans et qui continuent d'arbitrer.

Mais là, il nous faut un contenu sinon on va revenir pour ces arbitres à quelque chose qui est fait sur le capot d'une voiture vite fait, on va revoir des problèmes cardiaques et on va retrouver des décès, des morts subites sur le terrain. Voilà. C'est pour cela que l'on veut le contenu.

Fernand DUCHAUSSOY - Président de la LFA

Il y a quand même une chose à laquelle il faut réfléchir, et vous savez que l'arbitre a une mission officielle et que le Président de District, de Ligue ou la Fédération l'envoie arbitrer sur un terrain. Donc il est en mission contrairement à un joueur, ce n'est pas tout à fait la même démarche et vous êtes responsables de l'envoi d'un arbitre. Sur un match, il y a un lien de subordination très net entre l'organisateur de la Compétition et celui qui va arbitrer le match, ce qui n'est pas le cas du joueur qui a une démarche volontariste. L'arbitre, lui, vous le désignez pour aller à un endroit précis arbitrer. Donc vous êtes responsables de sa santé par rapport à un joueur.

Là il y a une réflexion à mener, moi je ne veux pas défendre, je ne suis pas l'avocat du diable. Je pense que jusqu'à présent, ça se passe plutôt bien. On donne dans ce « relookage de statut » vraiment une avancée. Avant il fallait un médecin fédéral, etc. On va passer à son médecin traitant en lui donnant un certain nombre d'instructions. Je pense quand même que c'est une avancée très significative qui est demandée par les Ligues et les Districts et surtout par l'arbitrage.

Est-ce qu'il faut aller plus loin ? Je ne suis pas médecin non plus et je ne peux pas répondre à cette question.

Jean-Claude HAZEUX - Secrétaire Général de la LFA

❖ **A la page 28,**

Alinéa 3 de l'article 1 : certainement qu'il a soulevé quelques émotions à ceux qui l'ont lu donc je ne vais pas en réassurer la lecture mais pour la continuité de la présentation du dossier, on va vous demander de voter électroniquement là-dessus.

Je vous rappelle que c'est la notion de « pouvoir » par rapport à la notion de « devoir ». Si vous avez bien lu le texte, il y avait une possibilité qui était donnée d'établir des conventions par le verbe « peut » et il est proposé par le groupe de travail chargé de la réforme du Statut de l'Arbitrage que cette possibilité se transforme en « devoir ».

Le plus simple ce n'est pas d'en débattre, c'est de voter électroniquement, en son âme et conscience et on propose le vote électronique.

Résultats : pour 49 %, contre 22 %, abstention 28 %

Il en est pris note pour l'avenir.

Fernand DUCHAUSSOY - Président de la LFA

On ne le présentera pas, on n'a pas 50%.

Jean-Claude HAZEAUX - Secrétaire Général de la LFA

Nous passons à l'arbitre-joueur avec la proposition suivante qui doit être extrêmement rapide puisqu'elle est votre vœu.

Tout en maintenant que pour les arbitres de Ligues ou de la Fédération, il faut faire le choix entre être arbitre ou être joueur, la disposition qui vous est présentée ne concerne que les arbitres de Districts, c'est-à-dire la suppression de la limite d'âge (je vous rappelle qu'antérieurement, elle était de 22 ans) et ensuite la possibilité d'être arbitre dans un club et d'être joueur dans un autre.

Voilà le fruit d'un travail qui est soumis à votre attention et qui ne devrait pas soulever de difficultés particulières. Vote électronique.

Résultats du vote : pour 73,9 %, contre 20,6 %

Jean-Claude HAZEAUX - Secrétaire Général de la LFA

❖ **Des pages 29 à 33,**

Vous savez que depuis la création de ce Statut de l'Arbitrage, il a été installé dans certains Districts ou dans certaines Ligues, des Conseillers Techniques Régionaux en Arbitrage ou des Conseillers Techniques Départementaux en Arbitrage.

Il est maintenant intéressant de prendre cette disposition dans notre réglementation. Donc tous les articles qui concernent ces pages 29 à 33 visent simplement à clarifier les textes par l'incorporation de ces personnes dans un certain nombre de dispositifs qui sont, soit des dispositifs de rassemblement par la Direction Nationale de l'Arbitrage, soit des dispositifs d'incorporation dans les Commissions départementales ou régionales avec voix consultatives, etc. Vous en avez eu lecture.

Je pense qu'il n'est pas nécessaire de passer à un vote électronique un peu long pour une disposition aussi simple qui n'a qu'un caractère technique.

Il y a aussi une disposition qui ne fait pas l'objet d'une diapo : sur la composition des Commissions départementales et des Commissions régionales qui comprennent déjà le représentant élu du Comité Directeur.

Il y a une proposition qui est faite que, en plus du représentant élu des arbitres dans ces différentes instances, le Comité Directeur de l'instance concernée désigne un membre élu dans la commission d'Arbitrage.

Pas de problème ? Merci.

❖ **A la page 34,**

Cette page faisait état antérieurement de trois catégories d'arbitres.

Il vous est proposé, après les explications qui vont vous être données, de rajouter deux catégories d'arbitres :

La première,

c'est que le développement du FUTSAL nécessite que ces rencontres soient arbitrées par des arbitres FUTSAL, qu'il commence à exister des épreuves internationales, qu'il nous est demandé de pouvoir disposer d'arbitres FUTSAL dans ces épreuves internationales et que la réglementation est suffisamment particulière pour que cette catégorie soit une catégorie spécifique.

La deuxième

est une notion nouvelle, totalement nouvelle même, d'arbitre où la difficulté de nom a été réelle et qui vous est présentée sous forme « d'arbitre auxiliaire ». Je pense que déjà pour bien comprendre ce qu'est l'arbitre auxiliaire, on va vous faire lire la définition qui a été faite et qui sera rajoutée dans les textes bien entendu : *l'arbitre auxiliaire*, au sens du groupe de travail, *c'est un licencié du club, ayant suivi une formation à l'arbitrage définie par le District ou la Direction Nationale de l'Arbitrage* (on verra après quand on aura franchi l'étape de l'arbitre auxiliaire qui déterminera le minimum de formations de cette catégorie) et *qui peut arbitrer son club*.

C'est-à-dire, que c'est un garçon ou une dame qui arbitre tous les dimanches comme aujourd'hui mais à qui on va donner une certaine reconnaissance d'abord, par la formation et la possibilité de couvrir son club puisque celui-ci met à la disposition du football un de ses licenciés et que nos matchs sont arbitrés par ce même licencié. Sachant que si cette mission d'arbitre auxiliaire lui plait, il pourrait être candidat à une fonction d'arbitre stagiaire pour franchir le cap de la voie bénévole de son club vers la voie d'arbitre officiel.

Voilà la proposition d'arbitre auxiliaire et bien entendu, tenant compte de ce que je vous ai dit en préambule sur les arbitres de Ligues et de Fédération, la fonction de cette dame ou ce monsieur est limitée à l'arbitrage de District puisque la plupart du temps, nos compétitions régionales et nos compétitions nationales, pour ne pas dire la totalité du temps, ont la chance d'avoir des arbitres officiels qui dirigent chacune des rencontres.

Cette notion d'arbitre auxiliaire, complétée des dispositifs de formation, constituerait la 5^{ème} catégorie d'arbitre. Questions ?

Bernard GIBARU – Président du District des Ardennes

C'est une petite interrogation : c'est savoir éventuellement si le joueur, le licencié est un mineur ou un majeur. Si c'est un mineur, qu'est-ce qu'on fait ?

Jean-Claude HAZEAUX - Secrétaire Général de la LFA

Bonne remarque. On n'a absolument pas pris en compte la différence entre majeur et mineur.

Bernard GIBARU - District des ARDENNES

C'est une question qui m'avait été posée en réunion avec des clubs. Alors la question « est-ce qu'un jeune licencié peut être arbitre auxiliaire » ?

Jean-Claude HAZEAUX - Secrétaire Général de la LFA

C'est à vous d'en décider. L'idée du groupe, c'était de réserver l'arbitre-auxiliaire aux adultes dans les compétitions Senior de Districts ou de Jeunes. Pour répondre à ta question, les jeunes arbitres peuvent être arbitres joueurs tant qu'ils ne sont pas arbitres officiels de Ligues ou de Districts. Ça veut dire qu'ils peuvent continuer à pratiquer et arbitrer.

Fernand DUCHAUSSOY - Président de la LFA

C'est peut-être une précision que l'on mettra.

Jean-Claude HAZEAUX - Secrétaire Général de la LFA

On va la noter. Mais nous souhaitons déjà obtenir votre adhésion sur le principe.

René VINCENT – Ligue d'Auvergne

Nous, on appelle ça des ABCD : Arbitres Bénévoles Certifiés Districts. C'est la quatrième année que nous le mettons en service. Ça marche très très bien et nous avons 300 candidats dans le District de l'Allier. Ces gens arbitrent souvent le dimanche parce que nous n'avons pas assez d'arbitres.

Malheureusement ça ne nous apporte pas énormément d'arbitres qui s'en vont vers l'officiel mais je peux vous dire que ça marche très bien et ils suivent un recyclage tous les ans. Celui qui ne suit pas de recyclage n'est pas reconduit dans la fonction.

Jean-Claude HAZEAUX - Secrétaire Général de la LFA

Merci de votre témoignage parce qu'il conforte l'idée de l'officialisation.

Fernand DUCHAUSSOY - Président de la LFA

De toutes façons, merci pour ton témoignage mais le groupe n'a pas inventé l'eau chaude. On sait très bien que l'immense majorité de matchs, particulièrement en Jeunes, sont arbitrés par des bénévoles. D'abord c'est avoir une certaine exigence de formation, ce qui n'est pas anodin parce qu'avoir des arbitres qui arbitrent même bénévolement et qui ont un minimum de formation qui sera déterminée par la DNA voire par le District et ensuite avoir une certaine reconnaissance. S'ils ont cette formation, c'est ce que l'on cherche à avoir.

Jean-Claude HAZEAUX - Secrétaire Général de la LFA

Puisqu'il s'agit de dispositions nouvelles, je vous propose le vote électronique sur ces cinq définitions d'arbitres.

Fernand DUCHAUSSOY - Président de la LFA

Je propose le vote électronique uniquement sur l'arbitre auxiliaire. Pour le FUTSAL, ça ne mérite pas un vote électronique puisque c'est une réalité.

Vous êtes des hommes de terrain, vous avez bien compris qu'en réalité, c'est comme ça que ça se passe. C'est une reconnaissance de la réalité du terrain.

Résultats du vote : pour 90,3 %, contre 8,8 %

Jean-Claude HAZEUX - Secrétaire Général de la LFA

❖ **A la page 35,**

L'expérience a montré aussi que là, il y a des garçons et filles qui viennent très jeunes à l'arbitrage.

Il est donc proposé à votre attention de faire une distinction entre ces jeunes, c'est-à-dire de préciser :

- une catégorie de jeunes arbitres pour 15 à 22 ans, les garçons qui arbitrent les compétitions officielles et qui couvriraient leur club dans le cadre des obligations que l'on verra un petit peu plus loin,
- une catégorie de très jeunes arbitres qui sont déjà la réalité dans nos instances puisqu'il y a pas mal de garçons et filles qui passent l'examen d'arbitrage à 13 ans donc très jeunes arbitres 13 et 14 ans qui peuvent couvrir leur club uniquement dans les Districts pour les divisions inférieures à la division supérieure.

C'est une clarification de texte.

Jean-Claude HAZEUX - Secrétaire Général de la LFA

En fait l'article 2 se rapporte surtout au très jeune arbitre.

Fernand DUCHAUSSOY - Président de la LFA

On a pris note. Je pense que c'est une très bonne remarque. On en prend note pour le rectifier. Merci.

Jean-Claude HAZEUX - Secrétaire Général de la LFA

La nouvelle rédaction qui est proposée, je vous la lis, c'est l'article 24. Elle est résumée sur le diaporama. « *Toute candidature à la fonction d'arbitre doit parvenir au secrétariat du District ou de la Ligue en l'absence de District soit par l'intermédiaire d'un club (rien de changé), individuellement lors des journées de l'Arbitrage ou pour les écoles d'Arbitrage et non pas avec une obligation d'indépendance de deux ans...* ». Ce terme est remplacé par « **avec une obligation d'inscription à l'examen par l'intermédiaire d'un club** ».

C'est à dire que les garçons et filles présents aux journées de l'Arbitrage qui se déclarent spontanément candidats peuvent être déclarés candidats mais pour se présenter à l'examen, il faut que l'on reste cohérents avec « je passe l'examen quand je suis présenté

par un club », donc ils seront obligés de passer par un club et non pas d'avoir une indépendance de deux ans comme le texte initial vous a été présenté.

Fernand DUCHAUSSOY - Président de la LFA

On a tenu compte de vos remarques là-dessus en particulier le fait que l'on souhaite que chaque arbitre, je pense que c'est une volonté de tout le monde, soit rattaché à un club et non pas indépendant.

Ce n'est pas le texte que vous avez, on l'a modifié. Donc on peut s'inscrire lors de la journée de l'Arbitrage (si c'était massif, on le saurait) si on passe par hasard indépendamment mais de toute façon pour devenir arbitre donc suivre les cours d'arbitrage, il faut être inscrit par un club.

Jacques ANDREU – Président du District de l'Hérault

Si quelqu'un vient spontanément s'inscrire pour être arbitre, on le met dehors ?

Jean-Claude HAZEUX - Secrétaire Général de la LFA

Non, ça ne change pas.

Jacques ANDREU – Président du District de l'Hérault

Et s'il n'a pas de club, il ne peut pas passer l'examen ?

Jean-Claude HAZEUX - Secrétaire Général de la LFA

Il est comme aujourd'hui. Aujourd'hui, ça existe. Il faut toujours passer par l'intermédiaire d'un club.

Jacques ANDREU – Président du District de l'Hérault

Et s'il n'a pas de club ?

Jean-Claude HAZEUX - Secrétaire Général de la LFA

Vous ne pouvez pas le prendre. Il faut qu'il ait un club.

Jacques ANDREU – Président du District de l'Hérault

Et pourquoi on ne peut pas le prendre ?

Fernand DUCHAUSSOY - Président de la LFA

Je vous mets en garde tout de suite, si on décide qu'il peut s'inscrire et passer ses examens sans être présenté par un club, on réinvente la notion d'indépendant, c'est tout à fait le contraire de la philosophie que Jean-Pierre et nous-mêmes avons essayé de mettre en place. Avec le nombre de clubs qui sont en infraction avec le Statut de l'Arbitrage, si on ne trouve pas un club pour arbitrer, c'est vraiment qu'on le fait exprès.

Jacques ANDREU - Président du District de l'Hérault

Alors il faut que ce soit le District qui trouve un club ?

Jean-Claude HAZEAUX - Secrétaire Général de la LFA

Il est proposé aussi à votre attention s'il vous plait, de supprimer la limite d'âge de 50 ans puisqu'on parle plus de facteurs de risques que d'âge, en tout cas dans le milieu médical. Il y a des gens qui comme vous sont en pleine forme à 50 ans et qui ont envie d'arbitrer parce qu'ils sont dirigeants ou qu'ils veulent rendre service à leur club et ils veulent avoir les compétences pour arbitrer des jeunes.

Sur proposition de la Commission médicale et avec son adhésion, la limite d'âges de 50 ans a été supprimée. Ça ne va probablement pas faire de nombreux arbitres mais ne nous mettons pas des garde-fous...

Fernand DUCHAUSSOY - Président de la LFA

C'est une demande importante.

Jean-Claude HAZEAUX - Secrétaire Général de la LFA

❖ **A la page 37,**

Article 26 : il est proposé aussi une nouvelle rédaction suite à vos observations sur l'alinéa d). Vous supprimez l'adjectif « *nouvel* ». C'est « *tout arbitre doit être obligatoirement licencié avant d'arbitrer* ».

On ne voit pas pourquoi les nouveaux devraient être licenciés et pas les autres.

Tout le reste c'est des choses que vous connaissez, ça passe par vos comités pour être nommé arbitre, etc. c'est de la librairie. Il y a rien de révolutionnaire dans cette opération.

❖ **A la page 39,**

Article 35 : pour les problèmes de rattachement à un club.

Voilà ce qui vous est proposé et Germain LE GARREC que j'ai eu ce matin au téléphone m'a dit de vous faire part aussi d'un certain nombre de remarques qui lui avait été signalées sur cette proposition.

Il est proposé dans les textes que vous avez sous les yeux, la suppression de la limite kilométrique de 50 Kms pour le rattachement des arbitres qui ont été indépendants pendant un certain temps et qui reprennent un club ou qui sont issus de clubs fusionnés ou qui sont issus de clubs forfaits généraux. Il a eu beaucoup d'observations sur le fait qu'il ne fallait pas supprimer cette limitation kilométrique.

Alors moi je suis très ouvert et très à l'aise, si l'assemblée dit qu'effectivement il est stupide de supprimer cette limitation kilométrique, le texte est inchangé. Donc je le soumets à votre réflexion.

Fernand DUCHAUSSOY - Président de la LFA

On ne va pas voter un texte inchangé quand même.

Jean-Claude HAZEAUX - Secrétaire Général de la LFA

Non mais les 50 Kms ou pas. Votre sentiment : on supprime ou on maintient le texte. Vous voulez voter à main levée.

Donc le texte est inchangé.

Merci de votre opinion.

Gérard BLANCAN – Président du District Haute-Garonne Midi Toulousain

Pardon, Jean-Claude tu as dit le texte reste inchangé, le texte initial ou le texte proposé ?

Jean-Claude HAZEAX - Secrétaire Général de la LFA

Le texte initial, pas le texte proposé.

Gérard BLANCAN – Président du District Haute-Garonne Midi Toulousain

Donc, il y a toujours la limite de 50 Km.

Bernard CAZIN – Président du District de l'Escaut

Moi d'ici, je n'ai rien compris à ce que vous demandiez.

Fernand DUCHAUSSOY - Président de la LFA

Bernard, nous d'ici on n'a rien compris non plus.

Il y avait un texte avec 50 Km. On a proposé un texte où on supprimait les 50 Km dans un certain nombre de cas, fusion, arrêt du club. C'est quand même des choses extrêmement limitées. D'après le coup de téléphone, malheureusement Germain et c'est pour cela que c'est un peu confus n'est pas là pour défendre son projet, il semblerait revenir sur ces 50 Km en souhaitant maintenir les 50 Km c'est-à-dire le texte initial.

On vous propose soit de maintenir les 50Km tel que c'était au départ et c'est ce qui, semble-t-il a été souhaité, soit quand même puisque on vous l'a envoyé, supprimer les 50 Km.

Bernard CAZIN – Président du District de l'Escaut

Et on a voté quoi ?

Jean-Claude HAZEAX - Secrétaire Général de la LFA

Vous avez voté le maintien des 50 Km.

Bernard CAZIN – Président du District de l'Escaut

Merci.

Jean-Claude HAZEAX - Secrétaire Général de la LFA

Nous arrivons à des sujets fort sensibles qui sont des sujets de « limites » donc des sujets de dates.

Il vous est proposé au niveau du renouvellement des arbitres, alors pas trop d'émotion tout de suite, sachant que de toutes façons, le texte qui serait voté à l'Assemblée Fédérale du mois de juin ne s'appliquera pas avant la saison 2008-2009. Ça veut dire que quand on

présente des dispositions comme celles-ci, on dispose d'un délai suffisamment important pour communiquer et se mettre en condition.

Il est donc proposé, l'hypothèse 1, de fixer la date de renouvellement au 15 juillet par rapport à la date du 15 septembre d'aujourd'hui, sachant que nous avons un certain nombre de Compétitions qui nécessitent de disposer d'arbitres dès le mois d'août parce que vous avez des tours préliminaires de Coupe de France dans vos régions et que vous avez aussi certaines rencontres de Championnats qui commencent au mois d'août.

La deuxième hypothèse, qui est une solution un peu plus souple que la précédente, c'est de maintenir dans le texte la date du 15 juillet mais de laisser la possibilité aux Ligues qui le souhaiteraient de déroger à cette date en Assemblée Générale, bien entendu à condition qu'elle ne soit pas plus loin que le 15 septembre.

Est-ce que Bernard, c'est clair ? Qui souhaite intervenir sur les propositions.

Michel TRONSON – Président de la Ligue de l'Atlantique

On a discuté de ce problème au collège des Présidents de Ligues et il y a peut-être une autre solution. Je retiens l'argument que vient de donner Jean-Claude en ce qui concerne la nécessité de désigner des arbitres mais d'un autre côté on est confronté à la difficulté, une intervention l'a montré tout à l'heure, de gérer les dossiers médicaux.

Il y a un problème de faisabilité au niveau de ces dossiers. Ne serait-il pas possible, tout en gardant les mêmes références de dates de considérer qu'un arbitre qui n'a pas démissionné au 30 juin ou qui n'a pas fait une demande de changement de club au 15 juillet, est considéré comme renouvelant automatiquement comme les joueurs, auquel cas nous aurions jusqu'au 15 septembre dans l'état actuel des choses pour gérer les dossiers médicaux parfois complexes.

Fernand DUCHAUSSOY - Président de la LFA

Le docteur PETITOT veut intervenir.

Jean-Claude HAZEUX - Secrétaire Général de la LFA

Je vais répondre sur le plan de la situation actuelle puisque certains, Michel, ont expérimenté le renouvellement automatique des arbitres car ce sont des licenciés comme les autres.

Fernand DUCHAUSSOY - Président de la LFA

Il y en a qui l'ont expérimenté et ça fonctionne très bien, il ne faut pas dire que c'est infaisable non plus.

Jean-Claude HAZEUX - Secrétaire Général de la LFA

Ça fonctionne très bien sauf qu'il y a un problème qui peut être réglé informatiquement c'est qu'à partir du moment où vous avez votre licence, pour tous ceux qui utilisent la désignation automatique, vous êtes donc désignés et que le renouvellement automatique de personnes qui n'ont pas encore satisfaits à la visite médicale les désigne sur des rencontres parce que l'applicatif aujourd'hui de désignation automatique tient compte de la présence d'une licence ou pas et qu'on a donc vu désignés sur des matchs, des garçons dont l'aptitude médicale n'avait pas été vérifiée pour officier.

Michel TRONSON – Président de la ligue de l'Atlantique

Donc on ne peut pas le désigner tant qu'il n'a pas l'aptitude médicale ?

Jean-Claude HAZEAUX - Secrétaire Général de la LFA

Tout à fait. Les joueurs, on ne les désigne pas, c'est toute la différence.

Docteur Jean-Claude PETITOT – Représentant des Médecins au Conseil Fédéral

Je voudrais quand même vous rappeler que les arbitres peuvent commencer à passer leur visite à partir du 1^{er} avril de la saison précédente. Ça leur laisse quand même pratiquement quatre mois pour passer leur visite.

Et deuxièmement, les imprimés d'examens médicaux quel que soit le niveau auquel ils vont arbitrer ne changent pratiquement pas d'une année sur l'autre. Donc les CDA, les CRA savent parfaitement quels sont les niveaux d'examen qui sont proposés à leurs adhérents.

Donc je crois que l'idée de dire qu'un arbitre arrive le 5 juillet en ne sachant pas ce qu'il a eu à faire comme examen me semble un petit peu farfelu.

Michel TRONSON – Président de la Ligue de l'Atlantique

Je n'accepte pas le qualificatif de farfelu d'abord et ensuite ce n'est pas ce que j'ai dit Docteur. J'ai dit que l'on est confronté à une pratique actuellement et on a à gérer des situations, tous mes collègues présidents de Ligues qui se sont exprimés lors du collège le reconnaissent, on a à gérer une situation. Bon, cette situation si on peut la faire évoluer dans le temps, tant mieux. Mais voilà, la véritable question est de savoir s'il peut y avoir comme pour les joueurs, et ça c'est une question que je pose aux spécialistes, est-ce qu'il peut y avoir une couverture ? On sait que la validité d'un certificat médical d'aptitude dépasse la date de la fin de saison pour les joueurs, est-ce que pour les arbitres, il y a quelque chose de concevable dans ce domaine là ? Ce qui résoudrait le problème. Mais ça c'est à vous de me répondre.

Fernand DUCHAUSSOY - Président de la LFA

Je pense que la deuxième proposition est quand même intéressante dans un premier temps parce que c'est quand même bien d'inciter les arbitres à renouveler pour le 15 juillet. Ça a un effet incitatif quand même sachant qu'on peut peut-être le faire évoluer à terme en laissant une possibilité aux Ligues de maintenir si elles le souhaitent jusqu'au 15 septembre. Je pense que l'on est assez libéral dans cette disposition.

Jean-Claude LABRADOR – Président de la ligue de Guyane

Je voudrais répondre à votre notion de la validité des certificats médicaux. De la même façon qu'ils sont valables du 1^{er} avril de la saison précédente jusqu'à la fin de la saison, un certificat médical a une durée de validité maximale de 18 mois. Ils peuvent parfaitement utiliser de la saison écoulée s'ils sont encore dans la limite de temps.

Fernand DUCHAUSSOY - Président de la LFA

Ce sont deux choses différentes la couverture médicale et le fait que l'arbitre renouvelle. Est-ce qu'on va pouvoir en disposer, est-ce qu'on va pouvoir le convoquer s'il a fait sa licence ? On sait qu'on peut le convoquer. Sinon on ne le sait pas.

Michel TRONSON – Président de la ligue de l'Atlantique

Je voudrais juste dire quelque chose. On a voté un certain nombre de textes qui investissent les arbitres de responsabilités par rapport aux certificats médicaux, des joueurs par rapport à la licence, par rapport à tout ça, on ne va pas leur créer des assistantes sociales pour qu'ils aient leur licence en règle au 15 septembre ou au 15 juillet. Je pense qu'entre le 1^{er} avril et le 15 juillet, ils peuvent satisfaire aux obligations de leur licence.

Fernand DUCHAUSSOY - Président de la LFA

Oui, mais il y a une chose derrière que vous oubliez, c'est la gestion du Statut d'Arbitrage pour les clubs. Ça c'est deux choses totalement différentes. Donc il faut savoir si on fixe une date pour que le club soit en règle ou pas ou si on dit « ils signeront quand ils le veulent bien ». A un moment donné, il faut aussi que l'on fixe des limites parce que derrière il y a le Statut de l'Arbitrage.

Michel TRONSON – Président de la ligue de l'Atlantique

Il faut savoir si l'arbitre fait partie du club ou n'en fait pas partie comme les joueurs.

Fernand DUCHAUSSOY - Président de la LFA

Oui mais s'il n'a pas renouvelé on ne sait pas si il fait partie du club ou pas donc il faut bien qu'à un moment donné y compris pour les joueurs, vous avez des dates. On l'a fait aussi pour les joueurs.

On vous propose soit pur et dur, comme le souhaitent d'ailleurs, c'est une proposition qui vient des arbitres, le 15 juillet.

Si c'est rejeté, on vous proposera l'hypothèse n°2, en disant 15 juillet parce que cette date est une date symbolique aussi, c'est la date des mutations, etc., avec une possibilité de dérogation en tenant compte de ce qu'ont dit les Ligues.

Si les deux sont rejetées, c'est le statu quo, c'est clair.

Jean-Claude HAZEUX - Secrétaire Général de la LFA

Résultats du vote sur le renouvellement au plus tard au 15 juillet : pour 57,8 %, contre 37,7 %

Fernand DUCHAUSSOY - Président de la LFA

Adopté. On ne passera pas au vote n°2. On va gagner du temps.

Jean-Claude HAZEUX - Secrétaire Général de la LFA

Pour poursuivre dans tous ces problèmes de date, on va vous présenter maintenant le calendrier complet des conséquences de la décision que vous venez de prendre et j'espère que tout le monde va lire.

Vous avez compris que la partie de droite « dérogations par les assemblées générales » n'est plus d'actualité par le résultat du vote que vous venez de donner à la proposition.

Date de renouvellement, 15 septembre devient 15 juillet.

Par voie de conséquence, la date de démission du 31 août devient 30 juin. Identique au joueur. Ça aussi c'est de la simplification d'aligner toutes les dates pour tout le monde quel que soit le type de licencié.

Le délai d'opposition qui était de quinze jours dans nos textes, même principe que pour les joueurs, dix jours.

La date de signature au plus tard le 15 juillet. Même principe que pour les gens qui mutent pendant la période normale, 15 juillet.

Nous passons au texte suivant pour dire qu'à partir du moment où j'ai avancé la date de renouvellement, je suis aussi un peu obligé de modifier la date d'information des clubs en infraction. Elle était du 15 octobre. Il est proposé de l'avancer au 15 septembre.

La date limite de régularisation : toutes les dates du 31 décembre comme pour les joueurs, nous les décalons au 31 janvier pour que nos secrétaires aient des dates butoirs uniques pour un certain nombre d'activités qui leur sont propres.

Par voie de conséquence, devenue date d'examen pour les candidats à l'arbitrage, non plus au 31 décembre mais au 31 janvier.

La date d'étude de la première situation pour savoir ceux qui sont en infraction passe aussi du 31 décembre au 31 janvier.

La date de publication au club pour qu'ils sachent s'ils sont encore maintenus en infraction ou pas, du 15 janvier au 15 février.

Par contre puisque notre date de début de démission de la période normale est inchangée au 1^{er} juin, reste inchangée la date d'étude de la deuxième situation des clubs.

Voilà ce qui vous est proposé. Tenant compte de la décision que vous venez de prendre et je pense que là aussi, on est en plein dans une simplification quant à la connaissance des dates des différents événements qui guident le rythme de travail de nos secrétaires.

Pas de problème ?

❖ **Aux pages 41 et 42,**

Ce que l'on vient de vous présenter résume toutes les modifications des pages précédentes.

L'article 39 : pour les arbitres qui n'avaient pas satisfait à leur nombre de matchs sur la saison en cours, il y avait double pénalisation du club, à la fois sur la saison en cours mais aussi sur la saison à venir.

Il a été proposé de retirer cette notion « de saison à venir » parce que s'il régularise sa situation, c'est quand même un peu dommage de le re-pénaliser encore une saison supplémentaire.

Par contre, pour ceux qui deux saisons de suite ne remplissent pas les conditions de couverture de leur club, il y a une considération de « *démissionnaire de l'arbitrage* » parce qu'on peut quand même admettre que ce sont des gens qui ne sont plus motivés pour pratiquer l'arbitrage, sachant que l'intelligence des comités directeurs de Districts et de Ligues fait que c'est à eux qu'il appartient, sur proposition de leur commission régionale, de regarder les causes de non direction du match prévu, en particulier quand elles sont médicales ou même quelquefois professionnelles ou qu'il manque un ajustement.

Mais vous faites ça déjà dans vos Ligues et dans vos Districts, il n'y a rien de changé dans le Statut de l'Arbitrage.

Pas de problème ?

Marc BAECHEL - Ligue de Lorraine

J'aimerais que l'on revienne si c'est possible sur l'article 38, en particulier l'avant dernier paragraphe où auparavant il fallait nécessairement avoir été licencié pendant deux ans dans un club pour pouvoir être comptabilisé au titre de ce club et la disposition nouvelle qui fait que le fait d'avoir été indépendant pendant deux ans, permet d'être qualifié immédiatement.

Il me semble que là c'est une modification de fond très importante. Et apparemment, le vote n'a pas porté là-dessus.

Jean-Claude HAZEUX - Secrétaire Général de la LFA

Non, mais il n'y a pas grand-chose de changé. C'est plutôt un problème de librairie puisque de toute façon il faut qu'il soit toujours licencié deux ans dans le club. Ce n'est pas marqué comme ça ?

Alors on relit : « *un arbitre officiel peut également couvrir un autre club à condition d'avoir muté vers ce nouveau club, d'y avoir été licencié, ou avoir été arbitre indépendant comme...* » C'est le « ou » qui gêne, c'est « et » qu'il faut mettre. Il est indépendant tant qu'il n'a pas couvert donc il faut la garder cette notion d'indépendance.

Marc BAECHEL - Ligue de Lorraine

Oui mais au-delà de la notion d'indépendance, il faut qu'il ait été licencié pendant deux ans dans un club pour pouvoir y être comptabilisé.

Jean-Claude HAZEUX - Secrétaire Général de la LFA

Tout à fait, vous avez raison. Et la rédaction qui vous est proposée ne fait pas état de ça ?

Marc BAECHEL - Ligue de Lorraine

Elle me paraît un peu ambiguë.

Jean-Claude HAZEUX - Secrétaire Général de la LFA

C'est une « mauvaise rédaction ». On prend note de votre remarque.

Fernand DUCHAUSSOY - Président de la LFA

Ce n'était pas ce que l'on voulait faire donc il a raison de le dire. On n'a pas voulu faire passer en force des choses qui ne seraient pas claires. C'est simplement un problème de rédaction.

Jean-Claude HAZEUX - Secrétaire Général de la LFA

Merci de votre intervention.

Un intervenant

Toujours sur cet article 39, simplement une petite précision.

Les jeunes arbitres au sens de l'article 20, âgés de 13 à 15 ans. Est-ce qu'il y a une faute de frappe ? Tout à l'heure on a parlé de 13 à 14 ans ?

Jean-Claude HAZEAUX - Secrétaire Général de la LFA

C'est 13 et 14 ans.

André PREVOSTO – Directeur de la LFA

Ce qu'a dit Marc BAECHER est important parce que si vous vous reportez à l'article 44 de tout à l'heure, vous allez voir que ça précise bien que la notion d'avoir été licencié pendant deux ans à un club est supprimée. Alors il faudra peut-être revoir cet article 44 parce qu'il y a toujours une contradiction entre l'article 44 et l'article précédent. Reportez-vous y, vous allez voir.

Jean-Claude HAZEAUX - Secrétaire Général de la LFA

Il est bien écrit, André, « avoir muté et y avoir été licencié pendant au moins deux saisons ou avoir été indépendant » Il faut supprimer cette notion de « *ou avoir été indépendant* ».

Un intervenant

Il faut savoir si un arbitre, pour couvrir un club, doit en tout état de cause, avoir été licencié dans ce club pendant deux ans ou tout simplement avoir arbitré pendant deux ans, il était indépendant et il couvre le club du premier jour.

Moi personnellement je ne vois pas d'inconvénient mais il faut que ce soit précisé, c'est l'un ou l'autre.

Jean-Claude HAZEAUX - Secrétaire Général de la LFA

On prend note.

❖ **Des pages 42 à 45,**

Sur les obligations : Articles 41 à 47.

Les sanctions, même procédure que pour les licenciés, c'est dans les convocations devant les instances, ... et il a été demandé, il vous est proposé que, comme type « d'atténuation de sanctions » soit rajoutée la notion d'intérêt général pour les gens qui seraient frappés de sanctions au titre de leur fonction d'arbitre comme il a été ajouté « notion d'intérêt général » dans notre code disciplinaire.

Je ne pense pas que ça soulève beaucoup d'émotions en laissant le soin à ceux qui décideront les activités d'intérêt général de peut-être ne pas en faire des arbitres.

❖ **A la page 46,**

Article 49 : On continue et on arrive aux dispositions en matière de recrutement – les obligations des clubs.

Là aussi, il est important que l'on dialogue ensemble, que l'on sépare notre proposition en deux.

La première proposition qui est faite, avant d'arriver au texte proposé et que vous avez sous les yeux, c'est de savoir si l'on souhaite incorporer un quota d'arbitres majeurs dans les obligations des clubs, ce qui n'existe pas aujourd'hui.

Il est fait des propositions, mais ne tenez pas compte des chiffres qui vous sont présentés puisque aujourd'hui la première question à se poser c'est : « *est-ce qu'on est d'accord pour qu'au niveau du nombre d'arbitres imposé, il y ait un quota d'arbitres majeurs* ». Après si on est d'accord, on pourra discuter du nombre.

Je vous propose le vote électronique sur cette notion et je répète bien haut la question posée est de savoir par votre vote si oui ou non, l'assemblée est d'accord pour que dans le nombre d'arbitres demandé au club, il y ait un pourcentage d'arbitres majeurs.

Fernand DUCHAUSSOY - Président de la LFA

De toute façon, c'est une volonté très forte de vos commissions départementales et régionales d'arbitrage. Ils n'arrivent plus à couvrir les matchs Senior.

Résultat du vote : pour 87,9 %, contre 9,9 %

Jean-Claude HAZEUX - Secrétaire Général de la LFA

Merci.

Maintenant, la proposition qui est faite et qui est légèrement modifiée par rapport à celle que vous avez sous les yeux, c'est que nous pensons que ça se serait mieux quand même que l'on soit dans des limites un peu plus raisonnables dans les proportions qui sont faites quant au niveau des arbitres majeurs en particulier

- pour les notions de CFA et CFA2 quand on met cinq arbitres dont trois arbitres majeurs, on proposerait deux arbitres majeurs ;
- pour les Divisions d'Honneur, quatre arbitres dont deux arbitres majeurs (50%)
- au niveau régional, trois arbitres dont un arbitre majeur parce qu'il ne faut peut-être pas aller trop vite dans cette nouvelle disposition.

Je vous rappelle que précédemment il n'y avait aucun quota d'arbitres majeurs.

Fernand DUCHAUSSOY - Président de la LFA

C'est un minimum. Cela ne veut pas dire qu'il en faut qu'un.

Jean-Claude HAZEUX - Secrétaire Général de la LFA

Pas de problème avec le rectificatif qui vous a été présenté ? Nous répétons

- rien de changé : Championnats de Ligue 1, Championnat de Ligue 2, Championnat National.
- CFA, CFA2, les arbitres majeurs passeraient de trois à deux.
- rien de changé pour les divisions supérieures de Ligues.
- deuxième niveau régional : trois arbitres dont un majeur.
- autres niveaux régionaux et divisions supérieures de Districts : deux arbitres dont un majeur.
- la liberté est laissée pour les divisions inférieures à la division supérieure de Districts, y compris pour les arbitres auxiliaires.

Gérard BLANCAN – Président du District Haute-Garonne Midi Toulousain

Le Président nous dit, c'est un minimum. Certes. Mais nous savons tous que s'il n'y a pas d'obligation, en général on se limite au minimum pour éviter les désavantages des sanctions.

Jean-Claude HAZEUX - Secrétaire Général de la LFA

Mon cher Gérard, ce n'est pas le cas partout et il y a quelques Ligues qui ont des contraintes très au-dessus du minimum.

Fernand DUCHAUSSOY - Président de la LFA

De toute façon, ça n'existait pas, donc on oblige cette fois-ci à un quota. Vous obligerez en juin à un quota d'arbitres Senior. On peut le faire évoluer mais on ne va pas faire un débat sur 1, 2, ou 3 à l'heure actuelle. On a voté le principe. Je pense que l'on ne peut pas prendre cas par cas en disant celui-là il en faut 3, celui-là, un... On y va. On le fera évoluer si c'est nécessaire. Ça n'existait pas donc je crois que c'est déjà une avancée.

Jean-Claude HAZEUX - Secrétaire Général de la LFA

Il est fait mention aussi dans le même article de référent en arbitrage : c'est une notion qui a été proposée et je crois qui avait fait l'unanimité dans les collèges donc il est inscrit dans notre réglementation, la désignation par chaque club d'un référent en arbitrage.

Suppression de l'**Article 52** puisque l'on parle des Divisions inférieures à la Division supérieure de District et qu'on a supprimé cette notion des deux dernières séries de Districts.

❖ **Aux pages 47 et 48,**

Article 53 où là aussi nous avons à vous proposer une modification par rapport au texte initial, en particulier sur la notion de muté supplémentaire, quand on est au-delà de son quota d'arbitres. Il vous est proposé un texte où quand on a trois arbitres supplémentaires, on peut disposer de trois mutés supplémentaires.

Compte tenu des dispositions qui ont été votées tout à l'heure en matière de mutation, ça nous paraît très exagéré et nous suggérons de limiter non plus à trois mais à deux arbitres supplémentaires. Ce qui semble quand même plus raisonnable mais qui incite aussi au recrutement. Pas de problème ? Merci.

Article 54 : au niveau des sanctions financières, vous avez été entendus, car après réflexion et discussions avec les gens du groupe plus particulièrement chargé de l'Arbitrage, il est proposé de maintenir le statu quo parce qu'il a été estimé que le montant des sanctions financières était déjà très élevé. Maintenant pour les Ligues qui souhaiteraient avoir des dispositions plus contraignantes, rien de changé par rapport au dispositif, il existait déjà.

J'en ai terminé.

Merci beaucoup pour votre patience.
Merci encore.

Fernand DUCHAUSSOY - Président de la LFA

Laissez-moi quand même trois, quatre minutes pour conclure et vous remercier d'abord de votre participation active. Je remercie tous ceux qui sont intervenus. Ce sont des débats qui sont vifs, actifs. C'est normal, ça nous fait réfléchir et avancer les textes.

Je voudrais quand même vous dire que parmi toutes les missions qui incombent à la Ligue du Football Amateur, il y en a une « Dieu merci » qui est le contact direct avec les Ligues, avec les Districts, avec les clubs et j'ai eu le bonheur de pouvoir répondre à un certain nombre de vos invitations, en Ligues, en Districts et en clubs, en Métropole et même Outre-Mer.

Alors à cette occasion, j'ai pu rencontrer des dirigeants de clubs et ils me demandent souvent « qu'est-ce que la LFA ? » parce qu'on n'a pas encore tout à fait une identité reconnue au niveau national et je suis amené à leur expliquer quel est notre rôle.

Je crois qu'on l'a encore démontré aujourd'hui, c'est de soulager le Conseil Fédéral, de soulager son Président, de tâches extrêmement nobles comme on l'a vu encore ce matin, de s'occuper des tâches quotidiennes du Football Amateur.

Ça permet comme l'a rappelé Jean-Pierre tout à l'heure, de s'occuper lui de l'Equipe de France, de l'équilibre financier (il s'en occupe bien) ce qui permet de nous redonner un petit peu d'argent de temps en temps, de s'occuper des relations internationales avec l'UEFA, avec la FIFA, de s'occuper de ses relations avec le Football Professionnel, éventuellement de changer de siège comme il l'a fait au mois de décembre avec cette inauguration à laquelle vous avez au moins partiellement assisté. Voilà donc quelle est notre mission, soulager le Conseil Fédéral des tâches quotidiennes.

On me demande aussi très souvent « Quelle est la santé du Football Amateur français ? »
« Comment va le Football Amateur ? »

Je suis amené à répondre de façon évasive. C'est une question qui est simple mais la réponse est souvent complexe tant le Football Amateur est lié à la vie et est donc habillé d'ombre et de lumière.

Je dis que le Football Amateur va « bien », si l'on considère les quelques 120 000 jeunes dans le Football d'Animation qui nous ont rejoint et qui sont la base de notre pyramide et qui nous augurent un avenir plutôt souriant sachant que cela induit, bien entendu, un certain nombre de responsabilités. On a des problèmes d'accueil, d'encadrement, de structures qui font partie des défis que l'on aura pour les années qui viennent.

Je réponds aussi « bien », si on parle du football dit « émergent » c'est-à-dire du FUTSAL, celui qui veut se développer, du Foot Loisir, du tennis ballon, du beach-soccer, ou du foot à 2.

Parce qu'il faudra s'adapter, parce qu'à côté du football que l'on connaît bien, c'est-à-dire celui de la compétition, il y aura l'émergence d'un football qui voudra un peu plus de libertés, comme vous avez tout à l'heure réfléchi pour simplifier un peu les règlements sachant que c'est une première étape vers une simplification beaucoup plus affirmée.

Je réponds « bien aussi », si l'on considère l'informatisation parce que c'est un chantier pharaonique. Informatiser les quelques 20 000 clubs dans toutes les régions de France en allant sur les sites installer, faire une formation locale. Tout cela est un travail considérable et si on sait que l'on a dépassé la moitié du gué dans cette informatisation, je pense que l'on peut aussi avoir une certaine fierté.

Mais l'informatisation ne doit pas seulement être un outil de communication dans l'instantané mais être aussi un véritable outil au service des clubs, de nos dirigeants qui souffrent, on le

sait au quotidien, et le déploiement pratiquement généralisé à la fin de l'année 2007 pour tous les clubs de ce logiciel Footclubs sera une véritable avancée et nous fera rentrer de plain-pied dans le 21^{ème} siècle.

Bien sûr là aussi, il y a encore des nuages assez lourds sur nos têtes avec cette violence un peu latente. Certainement beaucoup moins développée que ne le prétendent les détracteurs du football, mais qui existe, souvent exogène donc difficile à maîtriser parce qu'imprévisible et malgré toutes les actions que vous menez ensemble, les Ligues, les Districts, les clubs, les éducateurs, les arbitres, on n'est pas arrivé au bout de nos peines pour essayer de juguler et de sortir des terrains ceux qui n'ont rien à y faire.

Mais cela doit-il nous faire cacher la véritable source de bonheur que représente le football ?

Ce vecteur incontournable de socialisation, d'intégration et si les médias venaient de temps en temps couvrir vos rassemblements de débutants comme vous allez avoir dans quelques semaines ou dans quelques mois, avec ce mélange de bonheur, avec ces têtes blondes et ces têtes crépues mélangées dans le même plaisir de jouer, je crois que cela nous ferait beaucoup de bien de temps en temps, une vraie bouffée d'oxygène.

Et si à la fin de la journée, ils demandent aux jeunes « *Qui a gagné ?* » Ils verraient des centaines voire des milliers de mains se lever en disant « *Moi, M'sieur...* » Oui, au football, on est encore capable de gagner !

Bien sûr, la tâche est immense mais je crois que si l'on reste tous unis, unis autour de Jean-Pierre, unis dans la passion qui nous habite, je crois que l'on a encore, on aura encore comme nos jeunes, envie de faire gagner le Football.

Je vous souhaite une bonne fin de saison.

Je vous remercie encore très franchement pour votre participation active, pour la bonne tenue des débats.

Je remercie encore Jean-Pierre bien entendu pour le fait qu'il ait pensé au Football Amateur et qu'il soit toujours imprégné de ce qui le fait vivre et si on réussit ce pari d'informatiser, de mieux gérer nos compétitions et d'être à l'écoute de nos clubs, je pense qu'on aura gagné un pari et comme disait Georges BERNANOS « L'avenir, on ne le subit pas, on doit le faire ».

Nous le ferons ensemble.
